

Annexe 3. SITUATION

Annexe 4. PHOTOGRAPHIES



VUE DU PÉRIMÈTRE OUEST DEPUIS LA RUE DU LEVANT



VUE NORD-OUEST



VUE NORD-EST



VUE NORD



DOC ÉTUDE V05 - 20.06.2024

DATE	MODIFICATION	INDICE
...
...
...

ADAUC
Cyrille ROCHER architecte.urba
15 bis Rue des Soupirs
44300 NANTES
Tel : 09 54 84 13 20
Mail : cro@adauc.fr

**LOTISSEMENT « LES ACACIAS 2 »
À MONSIREIGNE (85110)**

Commune de Monsireigne
10 rue de Rochereau
85110 MONSIREIGNE
Tel : 02 51 66 41 07

VUES PROCHES



VUE NORD DEPUIS LE FUTUR ACCÈS PAR LA RUE DES ACACIAS



VUE NORD DEPUIS L'ANGLE DE LA PARCELLE 344



VUE SUD-OUEST



VUE SUD-EST DEPUIS L'ANGLE DE LA PARCELLE 221



DATE	MODIFICATION	INDICE
...
...
...

ADAUC
Cyrille ROCHER architecte.urba
15 bis Rue des Soupirs
44300 NANTES
Tel : 09 54 84 13 20
Mail : cro@adauc.fr

**LOTISSEMENT « LES ACACIAS 2 »
À MONSIREIGNE (85110)**

Commune de Monsireigne
10 rue de Rochereau
85110 MONSIREIGNE
Tel : 02 51 66 41 07

VUES PROCHES

DOC ÉTUDE V05 - 20.06.2024

PERMIS D'AMÉNAGER X.04.2024 PHASE - PAGE ind. **PA 6.2**



RUE DE LA MARE
 RUE DES ACACIAS
 RUE DE LA BROUSSE
 RUE DES NOUES

RUE DES ORMEAUX
 RUE DE ROCHEREAU
 RUE DU LEVANT

RD23
 CHAVAGNES

CENTRE-BOURG
 RD23

DOC ÉTUDE V05 - 20.06.2024

DATE	MODIFICATION	INDICE
...
...
...

ADAUC
 Cyrille ROCHER architecte.urba
 15 bis Rue des Soupirs
 44300 NANTES
 Tel : 09 54 84 13 20
 Mail : cro@adauc.fr

**LOTISSEMENT « LES ACACIAS 2 »
 À MONSIREIGNE (85110)**

Commune de Monsireigne
 10 rue de Rochereau
 85110 MONSIREIGNE
 Tel : 02 51 66 41 07

VUE AU LOINTAIN

Annexe 5. PLAN MASSE ET COUPES DU PROJET

RÉPARTITION DES SURFACES :

CESSIBLE	: 7 945 m ²	73%
EV	: 1 93883 m ²	18%
(compris voies douces et parkings perméables)		
VOIRIE	: 1 013 m ²	9%
PÉRIMÈTRE opérationnel	: 10 941 m ²	100%

Au total, 21 logements :

- 17 lots individuels libres
- 1 îlot de 4 logements sociaux

Soit en zone OAP : 17 logements

- 13 lots individuels libres
- 1 îlot de 4 logements sociaux

Surface moyenne des lots individuels : 443 m²

Densité en zone 1AU (7870m²) : 21.6 log/ha

Densité globale périmètre : 19.2 log/ha

9 stationnements publics, parking vélos, recharge VAE

LÉGENDE

- PÉRIMÈTRE OAP
- PÉRIMÈTRE DU PROJET
- ENROBÉ FONCÉ
- ENROBÉ CLAIR
- STATIONNEMENT PAVÉS ENHERBÉS
- SURFACE CESSIBLE
- ESPACE VERT
- VOIE DOUCE
- HAIE EXISTANTE
- ARBRE PROJET
- ARBUSTE PROJET
- HAIE PROJET HORS PÉRIMÈTRE
- ESPACE VERT : COUVRE-SOL
- 2 PLACES DE STATIONNEMENT PAR LOGEMENT : 7.0 x 5.0
- 2 PLACES DE STATIONNEMENT PAR LOGEMENT : 6.0 x 5.0 m
- EDF ■ TELECOM ■ AEP ■ EU ■ EP
- ☀ CANDÉLABRE



NB: Bornage périmétrique à réaliser. La morphologie des constructions du projet est indicative. Les surfaces des lots sont indicatives. Les surfaces définitives seront données après le bornage réalisé par un géomètre-expert.

DATE	MODIFICATION	INDICE
...
...
...

ADAUC
Cyrille ROCHER architecte.urba
15 bis Rue des Soupirs
44300 NANTES
Tel : 09 54 84 13 20
Mail : cro@adauc.fr

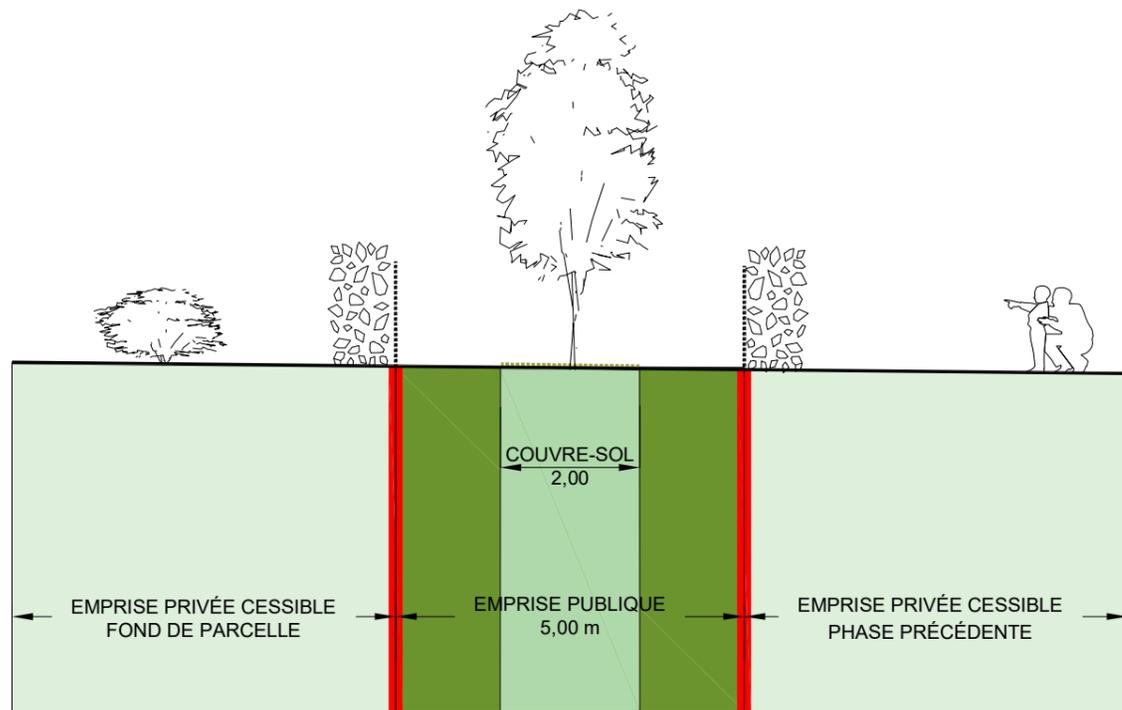
**LOTISSEMENT « LES ACACIAS 2 »
À MONSIREIGNE (85110)**

Commune de Monsireigne
10 rue de Rochereau
85110 MONSIREIGNE
Tel : 02 51 66 41 07

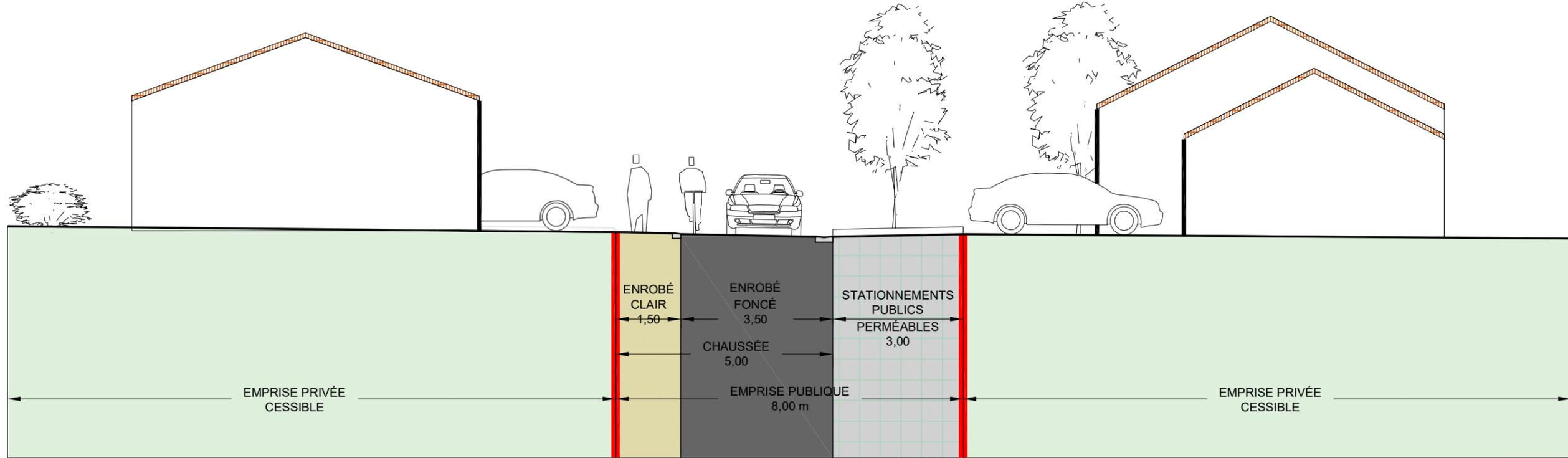
PLAN DE COMPOSITION

1 / 500 PHASE - PAGE ind.
PERMIS D'AMÉNAGER
X.04.2024
PA 4 .A

PI 105-20.06.2024
DOCUMENT INSTANT



COUPE A



COUPE B

DATE	MODIFICATION	INDICE
...
...
...

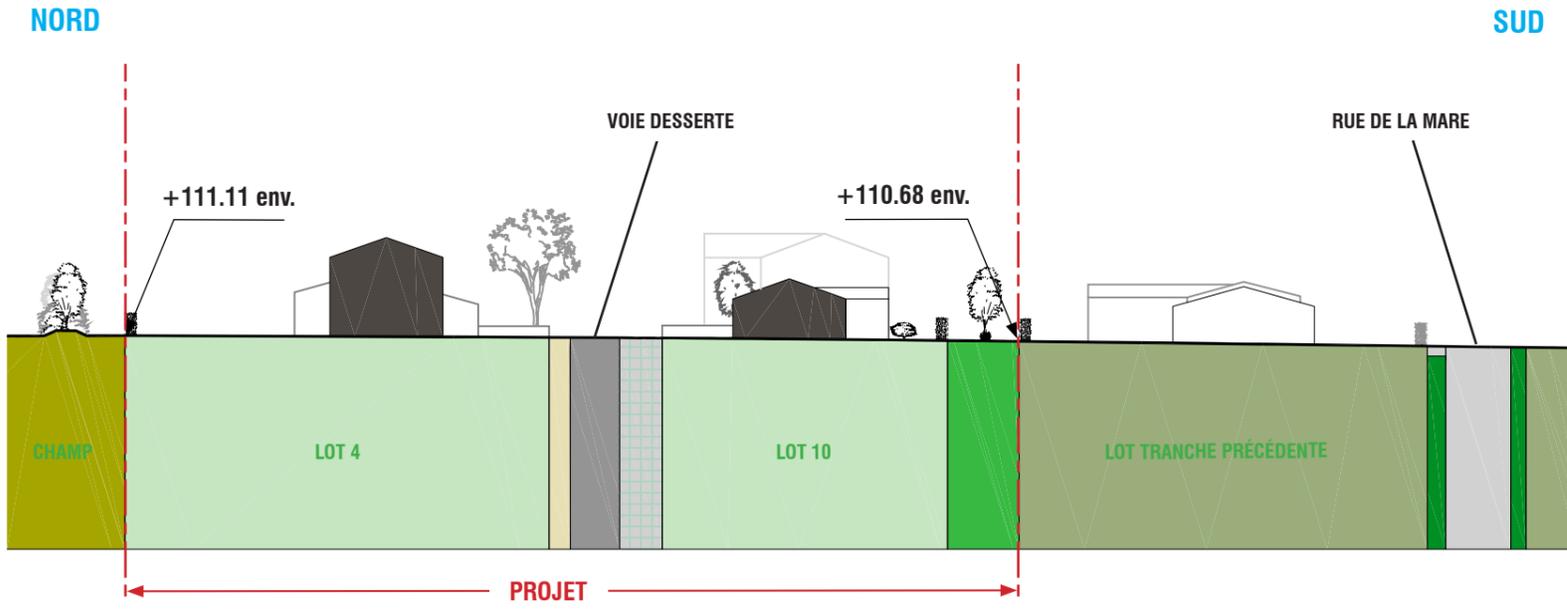
ADAUC
 Cyrille ROCHER architecte.urba
 15 bis Rue des Soupirs
 44300 NANTES
 Tel : 09 54 84 13 20
 Mail : cro@adauc.fr

**LOTISSEMENT « LES ACACIAS 2 »
 À MONSIREIGNE (85110)**

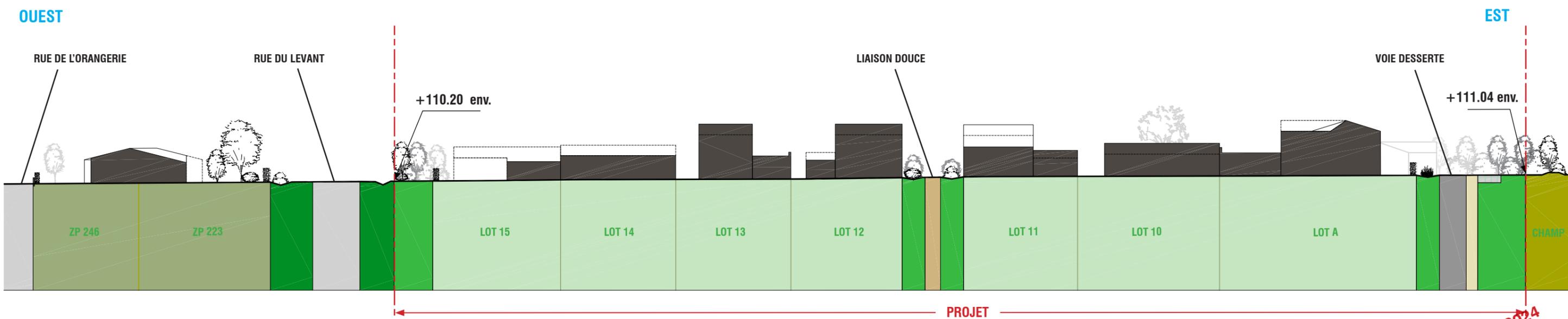
Commune de Monsireigne
 10 rue de Rochereau
 85110 MONSIREIGNE
 Tel : 02 51 66 41 07

COUPES DE PRINCIPE

DOC ÉTUDE V05 - 20.06.2024



COUPE A



COUPE B

DOC ÉTUDE V05 - 20.06.2024

DATE	MODIFICATION	INDICE
...
...
...

ADAUC
Cyrille ROCHER architecte.urba
15 bis Rue des Soupirs
44300 NANTES
Tel : 09 54 84 13 20
Mail : cro@adauc.fr

**LOTISSEMENT « LES ACACIAS 2 »
À MONSIREIGNE (85110)**

Commune de Monsireigne
10 rue de Rochereau
85110 MONSIREIGNE
Tel : 02 51 66 41 07

COUPE SUR LE TERRAIN NATUREL

1 / 500 PHASE - PAGE ind.
PERMIS D'AMÉNAGER PA 5
X.04.2024

Annexe 6. PLAN DES ABORDS ET PHOTOGRAPHIES AERIENNES



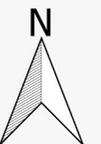
Légende

Projet

 Zone d'étude

 Périmètre tampon de 100 m

0 50 100 m



Annexe 7. NATURA 2000



Légende

COMMUNE

Projet

Zone d'étude

Biodiversité

Inventaires

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2

Hydro

Prélocalisation Zone Humide (DREAL)

Cours d'eau Police de l'eau

Cours d'eau

Indéterminé

Non cours d'eau

0 0,5 1 km



Annexe 8. PERMIS D'AMENAGER

LISTE DES DOCUMENTS

LOTISSEMENT "LES ACACIAS 2"

FORMAT	DÉSIGNATION	ÉCHELLE
--------	-------------	---------

AVP

		ÉCHELLE GRAPHIQUE	
A3	1 . 1	PLAN DE SITUATION	
	1 . 2	EXTRAIT CADASTRAL	1 / 1250
	2 . 1	NOTICE DE PRÉSENTATION	-
	2 . 2	EXEMPLE PAVES ENHERBES	-
	2 . 3	FRANGE PAYSAGERE	-
	2 . 4	HAIE PERIPHERIQUE	-
	2 . 5	DÉFENSE INCENDIE	1 / 500
	3	PLAN ÉTAT ACTUEL	1 / 1000
	4 . A	PLAN DE COMPOSITION	1 / 500
	4 . B	COUPES DE PRINCIPE : ESPACE VERT ET VOIE DE DESSERTE - SCÉNARIO 1	1 / 100
	5	COUPES DU PROJET SUR TERRAIN NATUREL	1 / 500
	6 . 1	VUES PROCHES	-
	6 . 2	VUES PROCHES	-
	7 . 1	VUE AU LOINTAIN	-
	7 . 2	VUE AU LOINTAIN	-
A4	8 . 1	NOTICE TRAVAUX	-
	8 . 2	PLAN TRAVAUX - VOIRIE / ELEC / TELECOM	1 / 500
	8 . 3	PLAN TRAVAUX - PROFILS EN TRAVER	1 / 50
	8 . 4	PLAN TRAVAUX - EU / EP / EAU POTABLE	1 / 500
A3	9	HYPOTHÈSE D'IMPLANTATION	1 / 500
	10 . 1	RÈGLEMENT	-
	10 . 2	RÈGLEMENT GRAPHIQUE	1 / 500
	10 . 3	PLAN DES CLÔTURES	1 / 500

DATE	MODIFICATION	INDICE
...
...
...

ADAUC
Cyrille ROCHER architecte.urba
15 bis Rue des Soupirs
44300 NANTES
Tel : 09 54 84 13 20
Mail : cro@adauc.fr

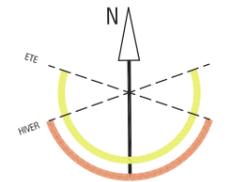
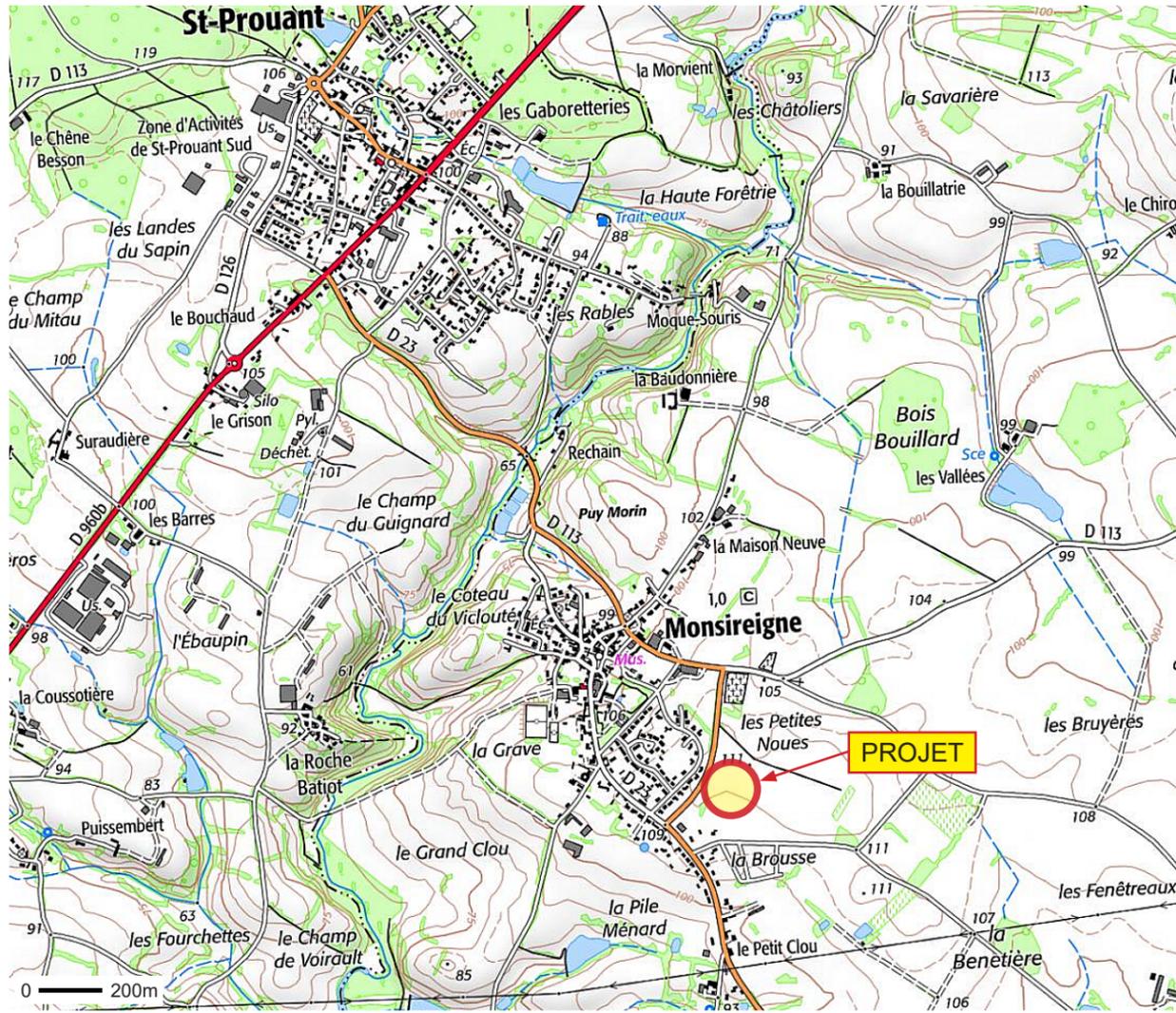
**LOTISSEMENT « LES ACACIAS 2 »
À MONSIREIGNE (85110)**

Commune de Monsireigne
10 rue de Rochereau
85110 MONSIREIGNE
Tel : 02 51 66 41 07

LISTE DES DOCUMENTS

DOC ÉTUDE V05 - 20.06.2024

PERMIS D'AMÉNAGER PHASE - PAGE ind.
PA
X.04.2024



DOC ÉTUDE V05 - 20.06.2024

DATE	MODIFICATION	INDICE
...
...
...

ADAUC
 Cyrille ROCHER architecte.urba
 15 bis Rue des Soupirs
 44300 NANTES
 Tel : 09 54 84 13 20
 Mail : cro@adauc.fr

**LOTISSEMENT « LES ACACIAS 2 »
 À MONSIREIGNE (85110)**

Commune de Monsireigne
 10 rue de Rochereau
 85110 MONSIREIGNE
 Tel : 02 51 66 41 07

PLAN DE SITUATION

ECHELLE GRAPHIQUE	PHASE	-	PAGE	ind.
PERMIS D'AMÉNAGER			PA 1.1	
X.04.2024				

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

 PÉRIMÈTRE OAP

 PÉRIMÈTRE DU PROJET
10 941 m²

CORRESPONDANT AUX PARCELLES:

000 ZP 221 (PARTIELLE)
11 304 mètres carrés

000 ZP 344 (PARTIELLE)
20 797 mètres carrés

Département :
VENDEE

Commune :
MONSIREIGNE

Section : ZP
Feuille : 000 ZP 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 01/02/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
Pôle Topographique Gestion Cadastre
VENDEE
Cité administrative Travot Rue du 93ème RI
85020
85020 LA ROCHE SUR YON CEDEX
tél. 02 51 45 12 39 -fax
ptgc.850.la-roche-sur-

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.nouv.fr

DATE	MODIFICATION	INDICE
...
...
...

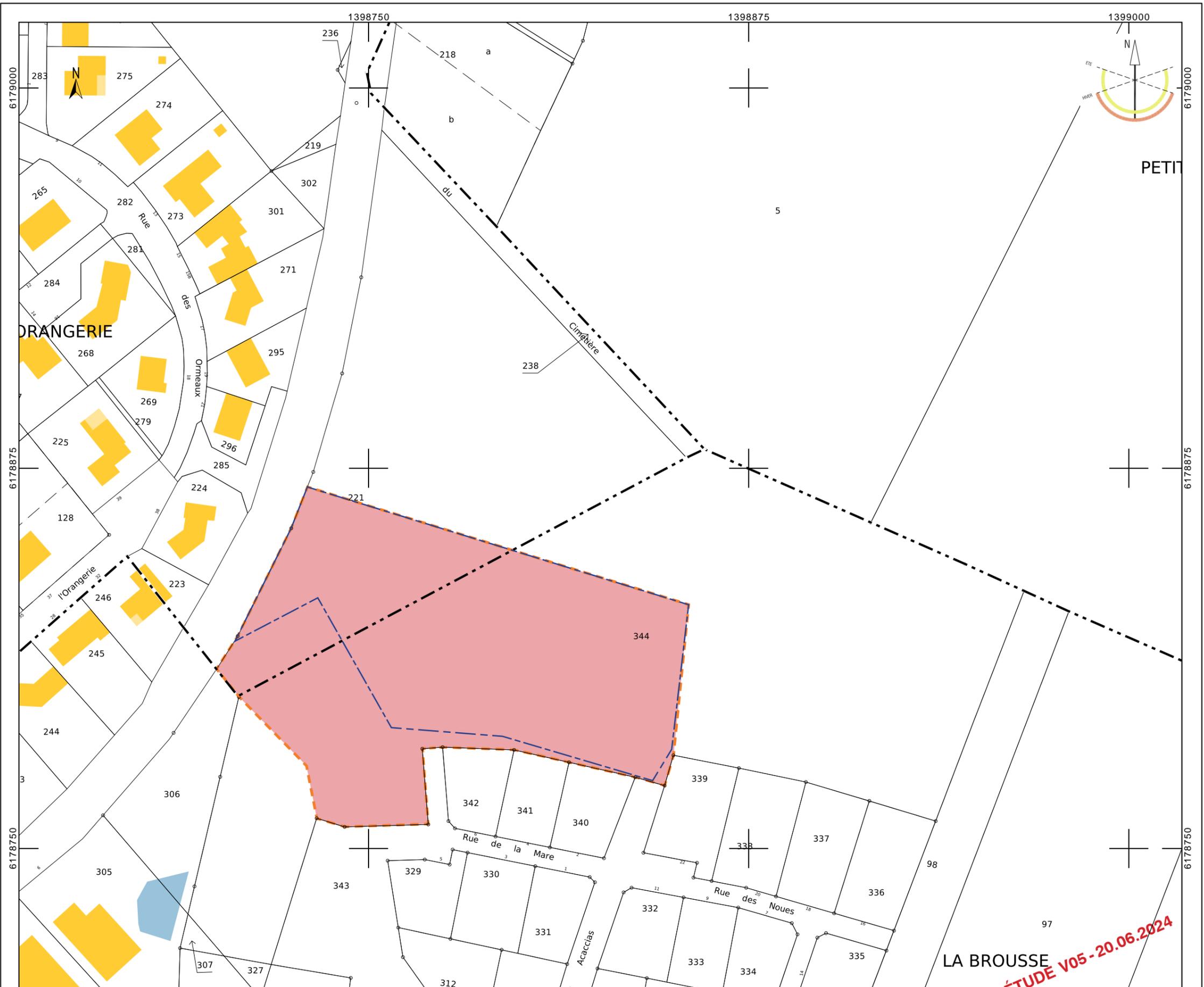
ADAUC
Cyrille ROCHER architecte.urba
15 bis Rue des Soupirs
44300 NANTES
Tel : 09 54 84 13 20
Mail : cro@adauc.fr

**LOTISSEMENT « LES ACACIAS 2 »
À MONSIREIGNE (85110)**

Commune de Monsireigne
10 rue de Rochereau
85110 MONSIREIGNE
Tel : 02 51 66 41 07

EXTRAIT CADASTRAL

1 / 1250 PHASE - PAGE ind.
PERMIS D'AMÉNAGER X.04.2024 **PA 1.2**



LA BROUSSE
DOC ÉTUDE V05 - 20.06.2024

Présentation générale

L'aménageur du projet est la mairie de Monsireigne, représentée par M. Michel GABORIT. Le demandeur est domicilié au 10 rue de Rochereau, à Monsireigne, 85110.

Le présent projet concerne le quartier d'habitation « les Acacias 2 », accessible depuis la rue du Cormier, sur la commune de Monsireigne. Ce projet présente les caractéristiques suivantes :

- Une voie en sens unique depuis la rue des Cormiers vers la rue de la Brousse. L'aménageur se réserve le droit de modifier la circulation en double sens, mais vers la rue de la Brousse, seule une sortie sera possible.
- Parcelles cadastrées : ZP221p et ZP344p. Le périmètre opérationnel est estimé à 10 941 m². Le bornage périmétrique n'est pas réalisé.
- Le projet est principalement en secteur 1AUa et U du PLUi du Pays de Pouzauges, approuvé le 20.01.2020,
- Le secteur est couvert par l'OAP sectorielle, dite «les Petites Noues»,
- Le programme présente :
 - 17 lots individuels
 - 1 ilot pour la réalisation de 4 logements sociaux a minima.

En secteur 1la densité de 14 logements

Le présent permis d'aménager est compris dans le périmètre d'une déclaration Loi sur l'eau des «Acacias 1».

Un porté à connaissance sera réalisé pour intégrer les modifications apportées aux « Acacias 2 » suite à la réduction de la zone 1AU.

Description

1. Le terrain est libre de toute construction : pas d'élément à démolir. Le terrain comprend une haie en limite Ouest le long de la rue de la Brousse, notée à conserver dans l'OAP

Le terrain présente une pente faible, d'environ 1%, du Nord-Est vers le Sud-Ouest. Le périmètre est entouré de champs du Nord à l'Est, et du quartier des Acacias 1 au Sud et de la rue de la Brousse à l'Ouest.

2. Pour assurer l'insertion du projet, les dispositions suivantes seront prises :

a. A l'Ouest, l'intégralité de la haie située est conservée : un recul de 5.0 m depuis la limite parcellaire est pris pour assurer l'entretien de cette haie située en domaine public.

Au Nord, hors périmètre opérationnel, en secteur A (propriété de la commune), une haie bocagère (petit talus/strate haute/strate basse) sera réalisée pour créer une distance entre les champs exploités d'au moins 6.0 m et créer une transition paysagère entre le projet et l'espace agricole.

Au Sud, afin de respecter le principe de l'OAP, une frange paysagère sera créée sur une largeur de 5.0 m. Cette frange sera composée principalement d'arbuste pour un entretien plus aisée entre les deux fonds de jardin des parcelles des Acacias 1 et 2.

b. Les aménagements comprennent les éléments suivants :

- Une voie de desserte sera créée pour assurer l'accessibilité à tous les lots. Cette voie, d'une largeur de 5.0 m sera traitée en zone de rencontre : piétons prioritaires, vitesse automobile limitée à 20 km/h, gestion des stationnements hors des voies. Afin de réduire l'impact de la chaussée dans la perception de l'espace public, une bande d'enrobé de 1.50 m scindera l'espace de la chaussée en deux parties : cette largeur plutôt destinée au piéton (même si toute largeur de la chaussée leur est dédiée) s'inscrira en continuité des trottoirs de la tranche 1.
- La prise en compte des éléments remarquables du paysage existant situé à l'Ouest du périmètre,
- Une allée paysagère sera créée pour réaliser une liaison douce (Nord-Sud) avec la tranche 1.
- Une distance au Sud-Ouest avec la potentielle extension de la zone d'activité, par la création d'une bande de 5.0 m.
- Les eaux pluviales seront raccordées au réseau existant de la tranche 1.
- La voirie, ainsi que les réseaux et les accès, sont à réaliser.
- Les espaces collectifs seront formés principalement par la voirie -stationnements compris) et les espaces verts.
- Au vue de la taille du projet, il est prévu de réaliser 9 stationnements visiteurs perméables traités en pavés béton à joints enherbés sur l'espace commun pour les véhicules légers, voir exemple PA2.2.

c. L'accès du projet sera réalisé sur la rue des Cormiers. Les accès et voirie seront suffisamment dimensionnés pour le trafic à venir.

d. Le traitement en limite du périmètre est réalisé de la manière suivante, par :

- Au Sud, une franche paysagère sera créée avec des arbustes, voir PA2.3 a et b.
- Au Nord et à l'Est, autour du périmètre opérationnel (hors périmètre en secteur A) une haie bocagère sera créée, voir PA2.4 a et b.
- A l'Ouest, un recul sera réalisé pour assurer l'entretien de la haie conservée.
- Au Sud-Ouest, un retrait sera créé avec l'extension potentielle de la zone d'activité.

e. Les équipements à usage collectif sont l'accès au projet, la nouvelle voirie, les réseaux d'assainissement et les réseaux souples.

La collecte des déchets ordinaires est assurée en porte à porte avec un sens de répurcation imposé de fait, de la rue des Cormiers vers la sortie vers la rue de la Brousse.

DATE	MODIFICATION	INDICE
...
...
...

ADAUC
Cyrille ROCHER architecte.urba
15 bis Rue des Soupirs
44300 NANTES
Tel : 09 54 84 13 20
Mail : cro@adauc.fr

**LOTISSEMENT « LES ACACIAS 2 »
À MONSIREIGNE (85110)**

Commune de Monsireigne
10 rue de Rochereau
85110 MONSIREIGNE
Tel : 02 51 66 41 07

NOTICE DE PRÉSENTATION

DOC ÉTUDE V05 - 20.06.2024

PERMIS D'AMÉNAGER
X.04.2024

PHASE - PAGE ind.
PA 2.1



DOCUMENT V05 - 20.06.2024

DATE	MODIFICATION	INDICE
...
...
...

ADAUC
 Cyrille ROCHER architecte.urba
 15 bis Rue des Soupirs
 44300 NANTES
 Tel : 09 54 84 13 20
 Mail : cro@adauc.fr

**LOTISSEMENT « LES ACACIAS 2 »
 À MONSIREIGNE (85110)**

Commune de Monsireigne
 10 rue de Rochereau
 85110 MONSIREIGNE
 Tel : 02 51 66 41 07

EXEMPLE PAVÉS ENHERBÉS



LÉGENDE

- PÉRIMÈTRE OAP
- PÉRIMÈTRE DU PROJET
- ENROBÉ FONCÉ
- ENROBÉ CLAIR
- STATIONNEMENT PAVÉS ENHERBÉS
- SURFACE CESSIBLE
- ESPACE VERT
- VOIE DOUCE
- HAIE EXISTANTE
- ARBRE PROJET
- ARBUSTE PROJET
- HAIE PROJET HORS PÉRIMÈTRE
- ESPACE VERT : COUVRE-SOL
- 2 PLACES DE STATIONNEMENT PAR LOGEMENT : 7.0 x 5.0
- 2 PLACES DE STATIONNEMENT PAR LOGEMENT : 6.0 x 5.0 m
- BÂTI EXISTANT

NB: Bornage périmétrique à réaliser. La morphologie des constructions du projet est indicative. Les surfaces des lots sont indicatives. Les surfaces définitives seront données après le bornage réalisé par un géomètre-expert.

DATE	MODIFICATION	INDICE
...
...
...

ADAUC
Cyrille ROCHER architecte.urba
15 bis Rue des Soupins
44300 NANTES
Tel : 09 54 84 13 20
Mail : cro@adauc.fr

**LOTISSEMENT « LES ACACIAS 2 »
À MONSIREIGNE (85110)**

Commune de Monsireigne
10 rue de Rochereau
85110 MONSIREIGNE
Tel : 02 51 66 41 07

FRANGE PAYSAGERE

DOCUÉTUDE V05 - 20.06.2024

DETAILS FRANGE PAYSAGERE

Dans le scénario 2, il est proposé de développer une palette végétale le long des voiries. Ainsi des massifs sont créés, avec des plantations d'arbres, une frange paysagère (haie OAP) est travaillée.

DES PLANTATIONS VECTRICES DE BIODIVERSITE

La biodiversité, c'est le tissu vivant de notre planète. Cela recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries...) ainsi que toutes les relations et interactions (coopération, prédation, symbiose...) qui existent entre les organismes vivants eux-mêmes et entre ces organismes et leurs milieux de vie. Nous, les humains, appartenons à une espèce – Homo sapiens – qui constitue l'un des fils de ce tissu. L'usage du mot biodiversité est relativement récent mais la biodiversité, elle, est très ancienne : la diversité biologique actuelle est le produit de la longue et lente évolution du monde vivant sur l'ensemble de la planète, les premiers organismes vivants connus datant de près de 3,5 milliards d'années.

Les surfaces plantées réduisent l'érosion, retiennent l'eau de pluie et préviennent les inondations en régulant de la ruissellement. **Les plantations sont également importantes pour la pollinisation, en attirant les insectes pollinisateurs.** Les végétaux offrent également des habitats pour les insectes auxiliaires qui aident à contrôler les ravageurs des cultures.



ARBRES ACCOMPAGNENT LES VOIRIES

- Lignes verticales, visibles depuis l'extérieur de l'espace,
 - Apport d'ombre,
 - Anticipation de l'entretien : intégration des pieds d'arbre dans les massifs tout en permettant leur développement,
 - Plantation arbres port fastigiés ou étalés
- Quercus, Amélanchiers,...



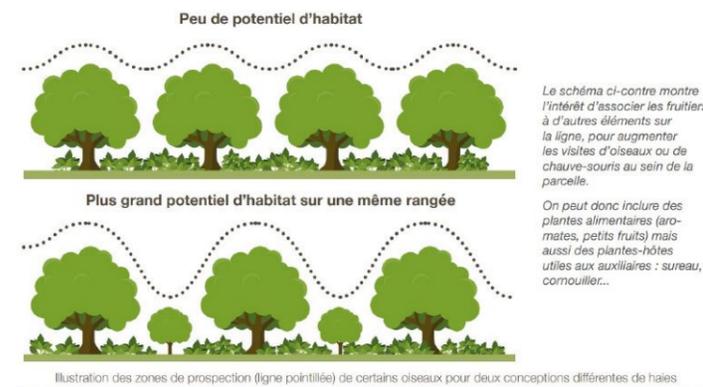
LOTISSEMENT « LES ACACIAS 2 » À MONSIREIGNE (85110)

ADAUC
Cyrille ROCHER architecte.urba
15 bis Rue des Soupirs
44300 NANTES
Tel : 09 54 84 13 20
Mail : cro@adauc.fr

UNE HAIE (OAP) STRUCTURANT L'ESPACE

- Une ligne d'arbres (chênes, prunus, frênes, etc...) associés à un massif arbustif (haie champêtre) pour le scénario 2,
- pour le scénario 1 : intégration d'une noue plantée et disposition des arbres dans la noue.

Biodiversité cultivée et biodiversité fonctionnelle



MASSIFS LIMITE VOIRIE

- Massifs qualitatifs accompagnant la voirie et le cheminement piéton,
- Constitué d'arbustes et de plantes vivaces et couvre-sols,
- Paillage pour limiter l'entretien.



DOC ÉTUDE V05 - 20.06.2024

DATE	MODIFICATION	INDICE
...
...
...

Commune de Monsireigne
10 rue de Rochereau
85110 MONSIREIGNE
Tel : 02 51 66 41 07

PRINCIPE DE NOUE
SCÉNARIO 1 - RÉSEAU EP AÉRIEN

ÉCHELLE PHASE - PAGE ind.
PERMIS D'AMÉNAGER X.04.2024 PA 2.3b

RÉPARTITION DES SURFACES :

CESSIBLE	: 7 905 m ²	72%
EV	: 2 026 m ²	19%
(compris voies douces et parkings perméables)		
VOIRIE	: 1 010 m ²	9%
PÉRIMÈTRE opérationnel	: 10 941 m²	100%

Au total, 21 logements :

- 17 lots individuels libres
- 1 îlot de 4 logements sociaux

Soit en zone OAP : 17 logements

- 13 lots individuels libres
- 1 îlot de 4 logements sociaux

Surface moyenne des lots individuels : 438 m²

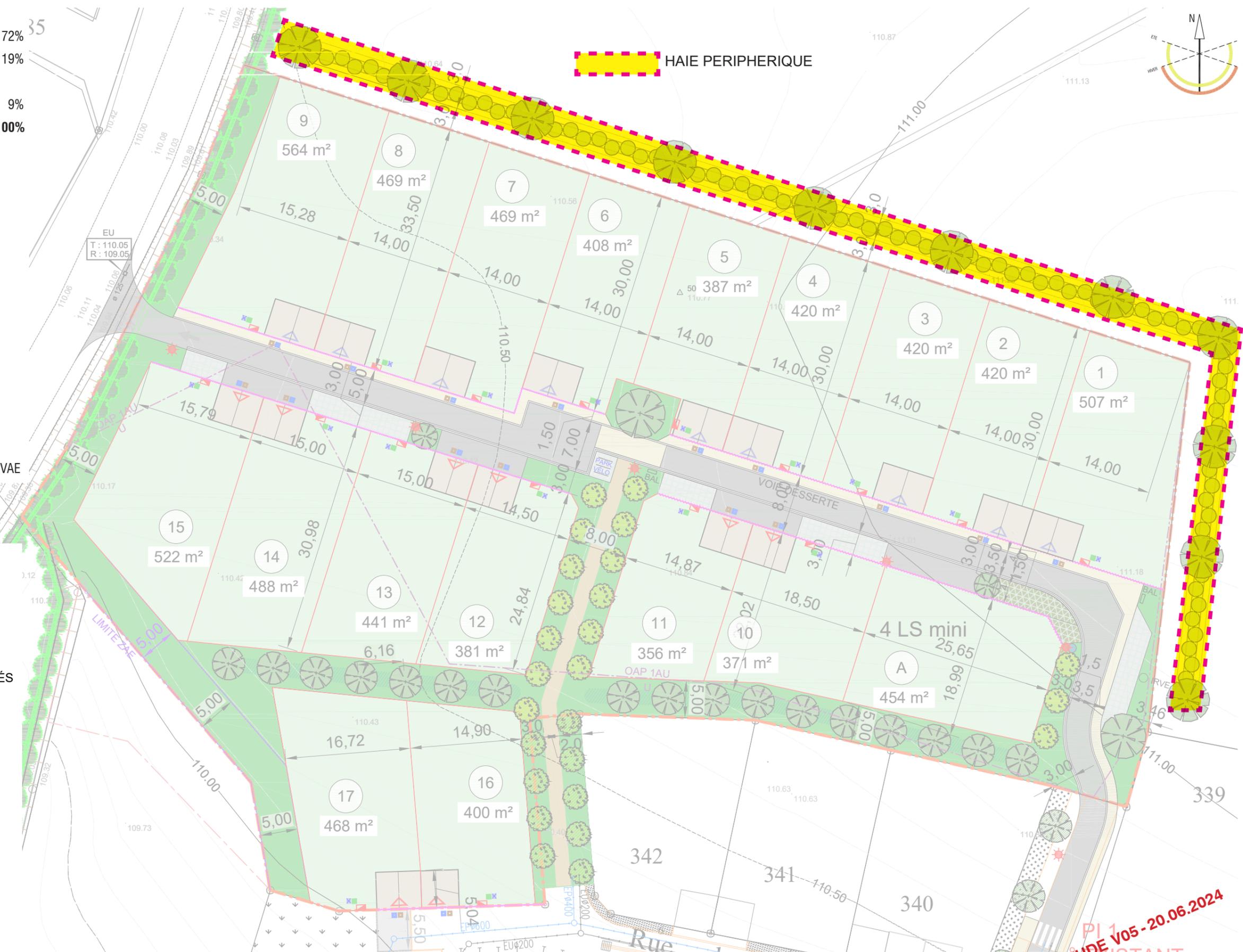
Densité en zone 1AU (7870m²) : **21.6 log/ha**

Densité globale périmètre : **19.2 log/ha**

5 stationnements publics, parking vélos, recharge VAE

LÉGENDE

- PÉRIMÈTRE OAP
- PÉRIMÈTRE DU PROJET
- ENROBÉ FONCÉ
- ENROBÉ CLAIR
- STATIONNEMENT PAVÉS ENHERBÉS
- SURFACE CESSIBLE
- ESPACE VERT
- VOIE DOUCE
- HAIE EXISTANTE
- ARBRE PROJET
- ARBUSTE PROJET
- HAIE PROJET HORS PÉRIMÈTRE
- ESPACE VERT : COUVRE-SOL
- 2 PLACES DE STATIONNEMENT PAR LOGEMENT : 7.0 x 5.0
- 2 PLACES DE STATIONNEMENT PAR LOGEMENT : 6.0 x 5.0 m
- BÂTI EXISTANT



NB: Bornage périmétrique à réaliser. La morphologie des constructions du projet est indicative. Les surfaces des lots sont indicatives. Les surfaces définitives seront données après le bornage réalisé par un géomètre-expert.

DATE	MODIFICATION	INDICE
...
...
...

ADAUC
Cyrille ROCHER architecte.urba
15 bis Rue des Soupirs
44300 NANTES
Tel : 09 54 84 13 20
Mail : cro@adauc.fr

**LOTISSEMENT « LES ACACIAS 2 »
À MONSIREIGNE (85110)**

Commune de Monsireigne
10 rue de Rochereau
85110 MONSIREIGNE
Tel : 02 51 66 41 07

HAIE PERIPHERIQUE

DOCUÉTUDE V05 - 20.06.2024
PI 1
PISTANT

DETAILS HAIE PERIPHERIQUE - Scénarios 1 et 2

En liaison le paysage agricole alentour, une haie bocagère sera plantée. Il s'agira de recréer un cordon bocager, constitué d'arbres de haut-jets et d'arbustes de bourrage qui seront plantés en quinconce.

BIODIVERSITÉ

Habitat favorable pour les animaux et la diversité végétale (abris, nourriture, reproduction).

DÉCHET

Les rémanents de tailles deviennent une ressource au jardin ou peuvent être laissés dans la haie car ils sont dégradés par la faune locale à la différence des espèces exogènes qui nécessitent un traitement conséquent en déchèterie.

AUXILIAIRE DU POTAGER

La haie fournit le gîte et le couvert à de nombreux auxiliaires du jardinier (de la coccinelle à la mésange) qui peuvent l'aider à réguler les ravageurs du potager.



PAYSAGE

Les haies font parties du paysage du bocage vendéen et leurs développements contribuent à renforcer notre identité locale.

ENERGIE

Petits bois → peuvent servir de broyat pour pailler ladite haie ou les autres plantations du jardin et du potager.
Gros bois → peuvent servir en bois de chauffage (chaudière ou poêle à bois).

VENT

La haie possède un fort effet de brise vent.

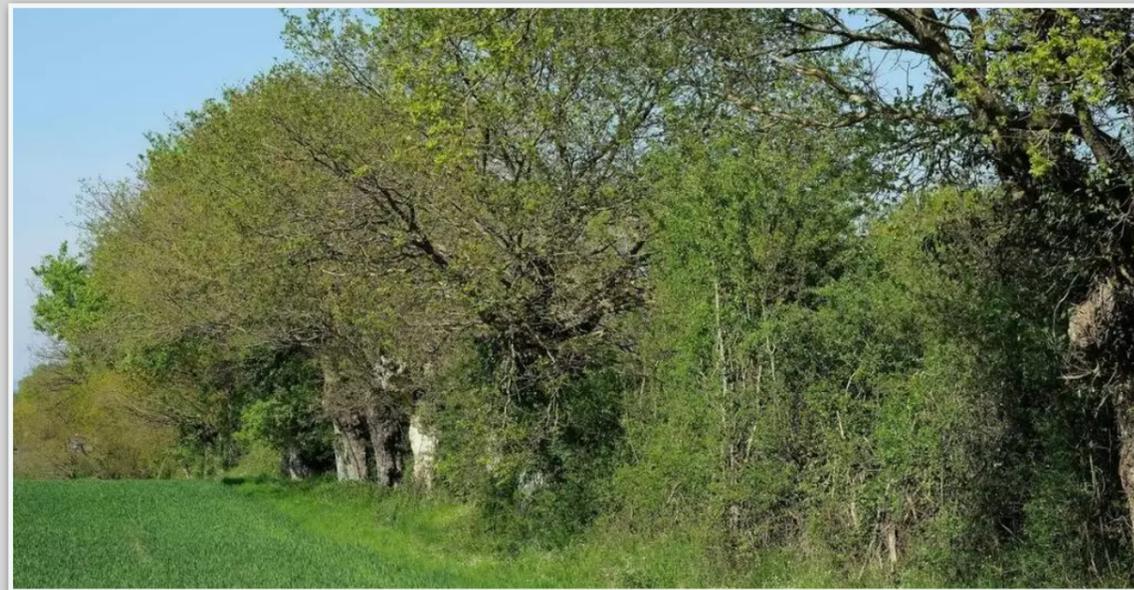
CLIMAT

Participe à l'atténuation des effets du changement climatique (régulation des températures, stockage du carbone) et offre à l'échelle locale une meilleure régulation des températures, lutte contre le dessèchement des sols.

EAU

Permet de réguler les flux d'eau, lutte contre l'érosion des sols et améliore l'épuration de l'eau.

Référence des essences : « planter dans le bocage » • CAUE 85



PLANTATION POSSIBLE

- Aubépine, érable champêtre, chêne sessile, charme commun, fusain d'europe, cornouiller,...



DATE	MODIFICATION	INDICE
...
...
...

ADAUC
Cyrille ROCHER architecte.urba
15 bis Rue des Soupirs
44300 NANTES
Tel : 09 54 84 13 20
Mail : cro@adauc.fr

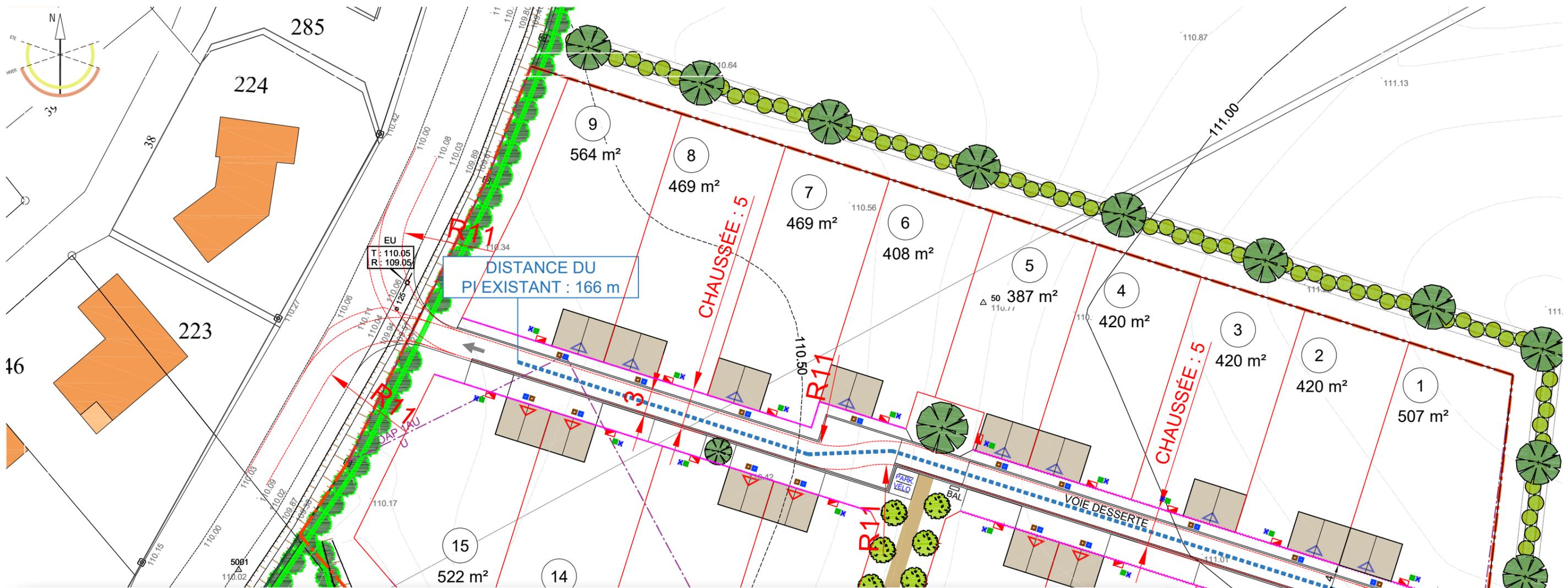
**LOTISSEMENT « LES ACACIAS 2 »
À MONSIREIGNE (85110)**

Commune de Monsireigne
10 rue de Rochereau
85110 MONSIREIGNE
Tel : 02 51 66 41 07

**PRINCIPE DE NOUE
SCÉNARIO 1 - RÉSEAU EP AÉRIEN**

DOC ÉTUDE V05 - 20.06.2024

ÉCHELLE PHASE - PAGE ind.
PERMIS D'AMÉNAGER PA 2.4b
X.04.2024



NOTICE DÉFENSE INCENDIE

1. Les conditions d'accès

La connexion au projet se fait par la rue des Cormiers Sud-Est. L'ensemble des lots est distribué par une voie de desserte communes. Seule une sortie sera possible sur la rue de la Brousse à l'Ouest.

La voirie principale à créer dans le cadre du lotissement est une voirie de 5.0 m de large, à circulation en sens unique (l'aménageur se réserve le droit de passer en double, toujours avec une sortie simple sur la rue de la Brousse suivant le fonctionnement du quartier). Cette voirie traitée en zone de rencontre sera traitée avec deux matériaux : enrobé noir (3.50 m) et clair (1.5 m).

La hauteur libre est de 3.50 mètres minimum, les candélabres sur les voies ont une hauteur utile de 5.00 mètres.

Les pentes longitudinales de la voirie sont de 1% environ (contrainte à 4%). Le profil cournot de la voie sera monopente avec un devers qui n'excédera pas 2%.

L'ensemble des girations ont été testées suivant l'article CO2, à savoir un rayon interne de 11 mètres minimal plus une sur-largeur (S=15/R).

La classe de plate-forme de la voirie est PF2 avec une structure de chaussée et de l'enrobé. Cette configuration permet de répondre à la portance de la chaussée à 130 KN, répartis 40 KN sur essieu avant suivant les études VRD.

2. La défense incendie

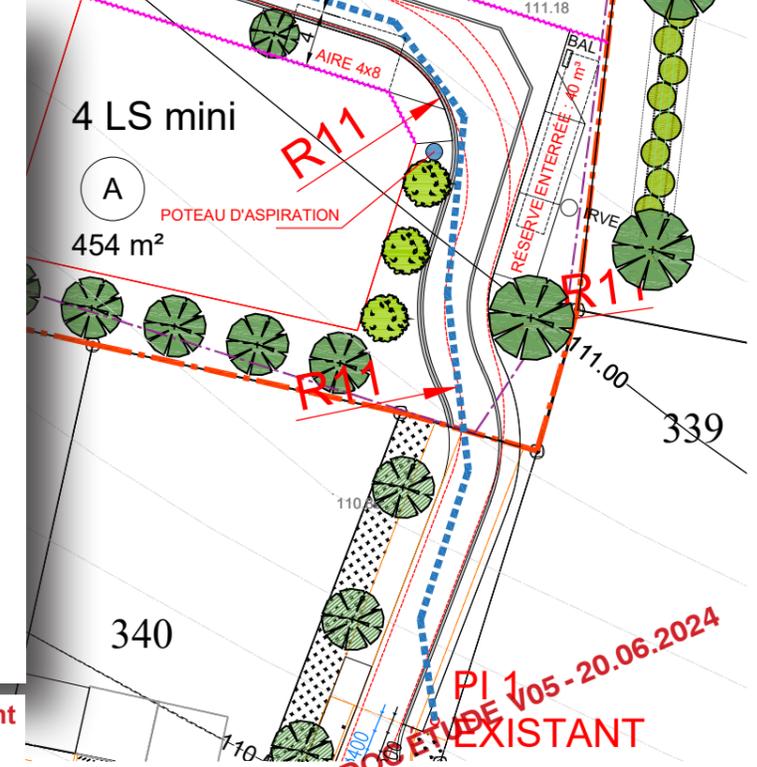
La défense incendie sera assurée par le poteau incendie existant situé sur la tranche 1 au Sud, sur la rue des Cormiers.

ACCESSIBILITÉ PERSONNES HANDICAPÉES

La trame viaire composée d'une voie d'accès, des voies de desserte et des impasses, est traitée en zone de rencontre sans trottoir. Ces voies présentent une pente longitudinale inférieure à 4%, et des devers inférieurs à 2%.

La surface des circulations piétonnes ne présente pas d'obstacle pour la roue, la canne et le pied.

La signalétique et les systèmes d'information sont accessibles aux personnes handicapées.



NB: Bornage périmétrique à réaliser. La morphologie des constructions du projet est indicative. Les surfaces des lots sont indicatives. Les surfaces définitives seront données après le bornage réalisé par un géomètre-expert.

DATE	MODIFICATION	INDICE
...
...
...

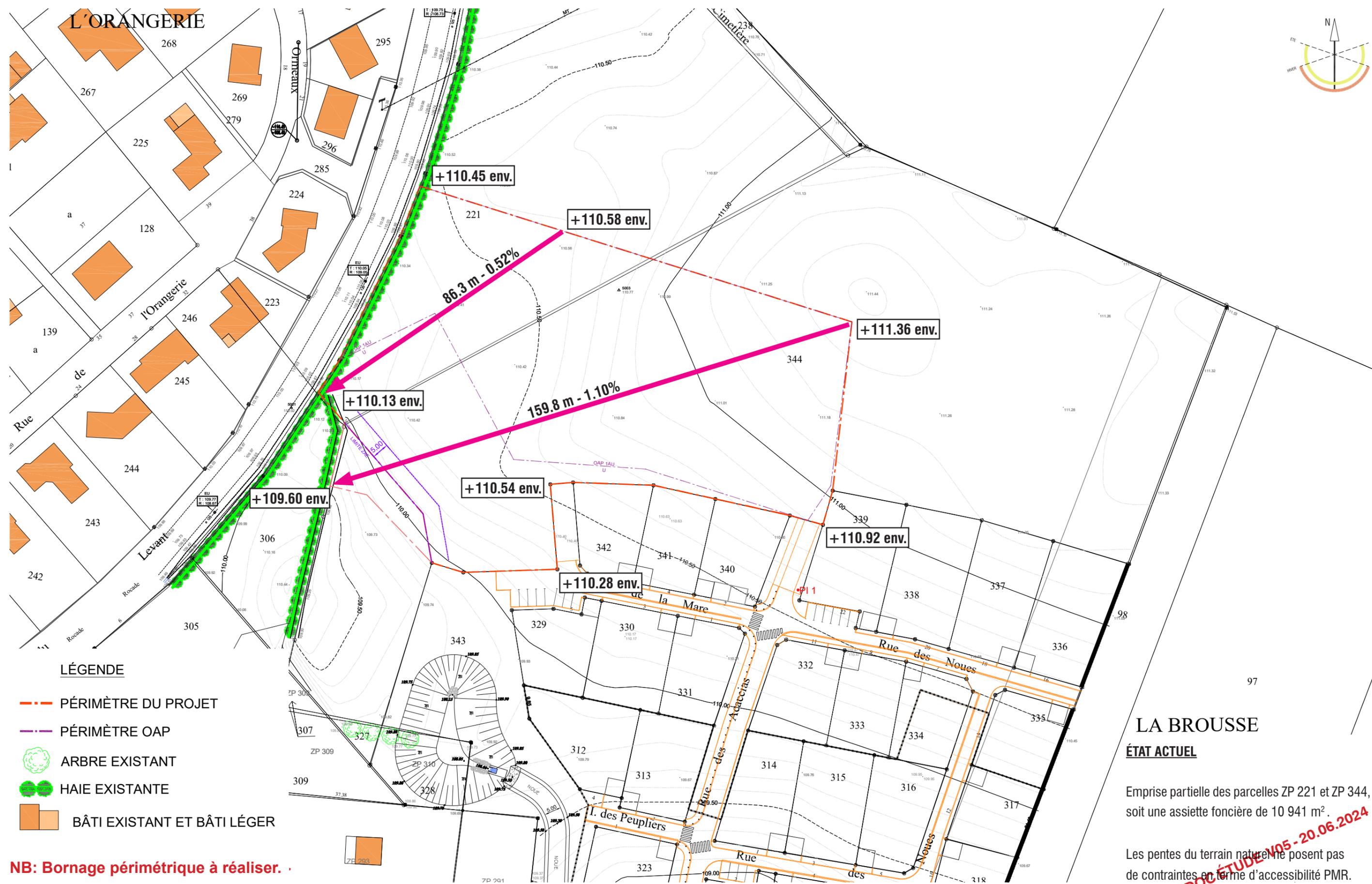
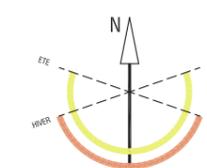
ADAUC
Cyrille ROCHER architecte.urba
15 bis Rue des Soupirs
44300 NANTES
Tel : 09 54 84 13 20
Mail : cro@adauc.fr

**LOTISSEMENT « LES ACACIAS 2 »
À MONSIREIGNE (85110)**

Commune de Monsireigne
10 rue de Rochereau
85110 MONSIREIGNE
Tel : 02 51 66 41 07

DÉFENSE INCENDIE

1 / 500 PHASE - PAGE ind.
PERMIS D'AMÉNAGER
X.04.2024
PA 2.5



LÉGENDE

- - - PÉRIMÈTRE DU PROJET
- - - PÉRIMÈTRE OAP
- ARBRE EXISTANT
- HAIE EXISTANTE
- BÂTI EXISTANT ET BÂTI LÉGER

NB: Bornage périmétrique à réaliser.

LA BROUSSE
ÉTAT ACTUEL

Emprise partielle des parcelles ZP 221 et ZP 344, soit une assiette foncière de 10 941 m².

Les pentes du terrain naturel ne posent pas de contraintes en terme d'accessibilité PMR.

DATE	MODIFICATION	INDICE
...
...
...

ADAUC
Cyrille ROCHER architecte.urba
15 bis Rue des Soupins
44300 NANTES
Tel : 09 54 84 13 20
Mail : cro@adauc.fr

**LOTISSEMENT « LES ACACIAS 2 »
À MONSIREIGNE (85110)**

Commune de Monsireigne
10 rue de Rochereau
85110 MONSIREIGNE
Tel : 02 51 66 41 07

**PLAN ÉTAT ACTUEL
RELEVÉ GÉOMÈTRE**

RÉPARTITION DES SURFACES :

CESSIBLE	: 7 945 m ²	73%
EV	: 1 93883 m ²	18%
(compris voies douces et parkings perméables)		
VOIRIE	: 1 013 m ²	9%
PÉRIMÈTRE opérationnel	: 10 941 m ²	100%

Au total, 21 logements :

- 17 lots individuels libres
- 1 îlot de 4 logements sociaux

Soit en zone OAP : 17 logements

- 13 lots individuels libres
- 1 îlot de 4 logements sociaux

Surface moyenne des lots individuels : 443 m²

Densité en zone 1AU (7870m²) : 21.6 log/ha

Densité globale périmètre : 19.2 log/ha

9 stationnements publics, parking vélos, recharge VAE

LÉGENDE

- PÉRIMÈTRE OAP
- PÉRIMÈTRE DU PROJET
- ENROBÉ FONCÉ
- ENROBÉ CLAIR
- STATIONNEMENT PAVÉS ENHERBÉS
- SURFACE CESSIBLE
- ESPACE VERT
- VOIE DOUCE
- HAIE EXISTANTE
- ARBRE PROJET
- ARBUSTE PROJET
- HAIE PROJET HORS PÉRIMÈTRE
- ESPACE VERT : COUVRE-SOL
- 2 PLACES DE STATIONNEMENT PAR LOGEMENT : 7.0 x 5.0
- 2 PLACES DE STATIONNEMENT PAR LOGEMENT : 6.0 x 5.0 m
- EDF ■ TELECOM ■ AEP ■ EU ■ EP
- CANDÉLABRE



NB: Bornage périmétrique à réaliser. La morphologie des constructions du projet est indicative. Les surfaces des lots sont indicatives. Les surfaces définitives seront données après le bornage réalisé par un géomètre-expert.

DATE	MODIFICATION	INDICE
...
...
...

ADAUC
Cyrille ROCHER architecte.urba
15 bis Rue des Soupirs
44300 NANTES
Tel : 09 54 84 13 20
Mail : cro@adauc.fr

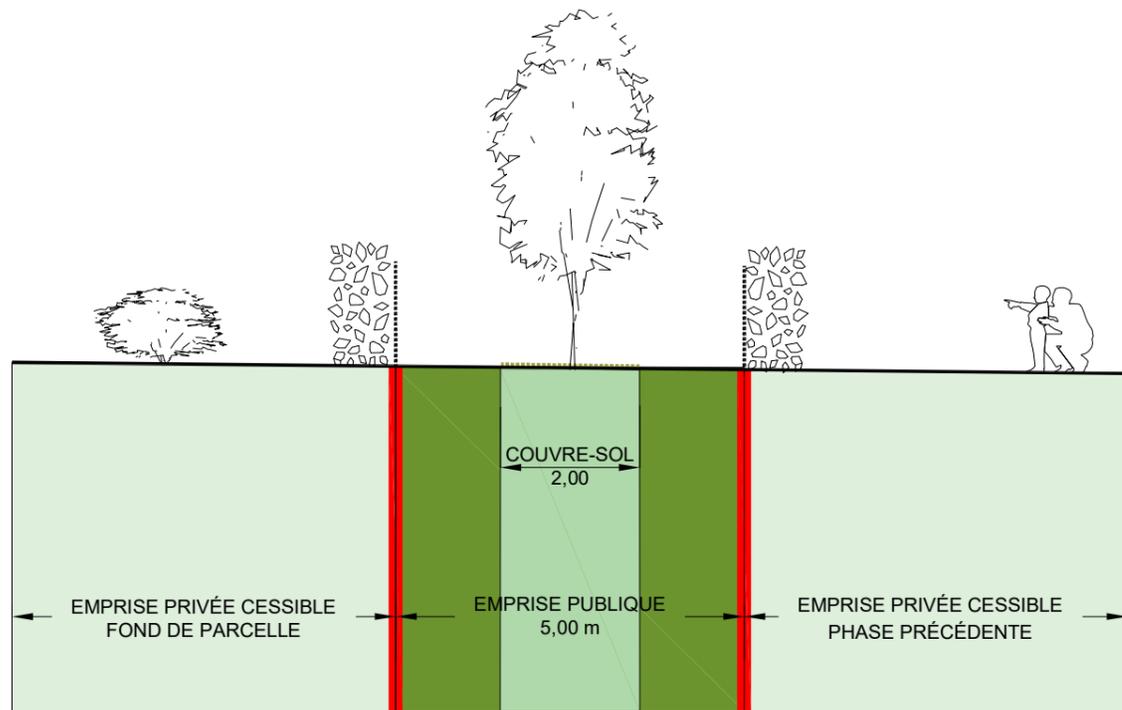
**LOTISSEMENT « LES ACACIAS 2 »
À MONSIREIGNE (85110)**

Commune de Monsireigne
10 rue de Rochereau
85110 MONSIREIGNE
Tel : 02 51 66 41 07

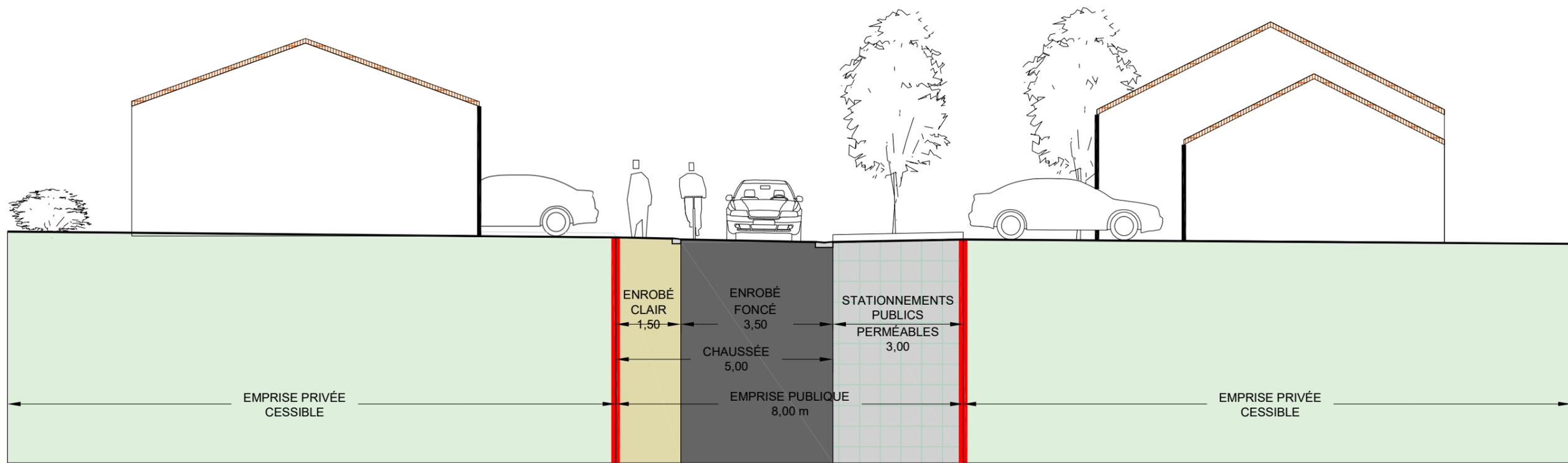
PLAN DE COMPOSITION

PI 105-20.06.2024
DOCUMENT INSTANT

1 / 500	PHASE	-	PAGE	ind.
PERMIS D'AMÉNAGER			PA 4	.A
X.04.2024				



COUPE A



COUPE B



**LOTISSEMENT « LES ACACIAS 2 »
À MONSIREIGNE (85110)**

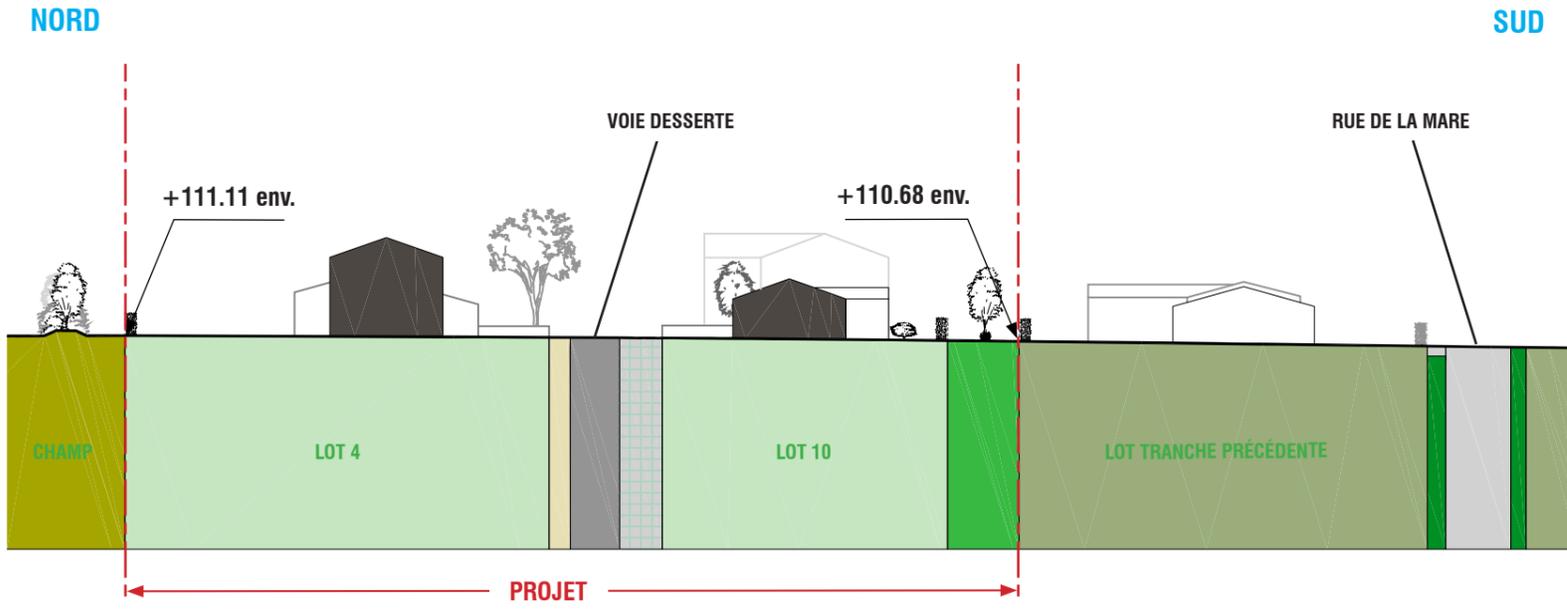
Commune de Monsireigne
10 rue de Rochereau
85110 MONSIREIGNE
Tel : 02 51 66 41 07

COUPES DE PRINCIPLE

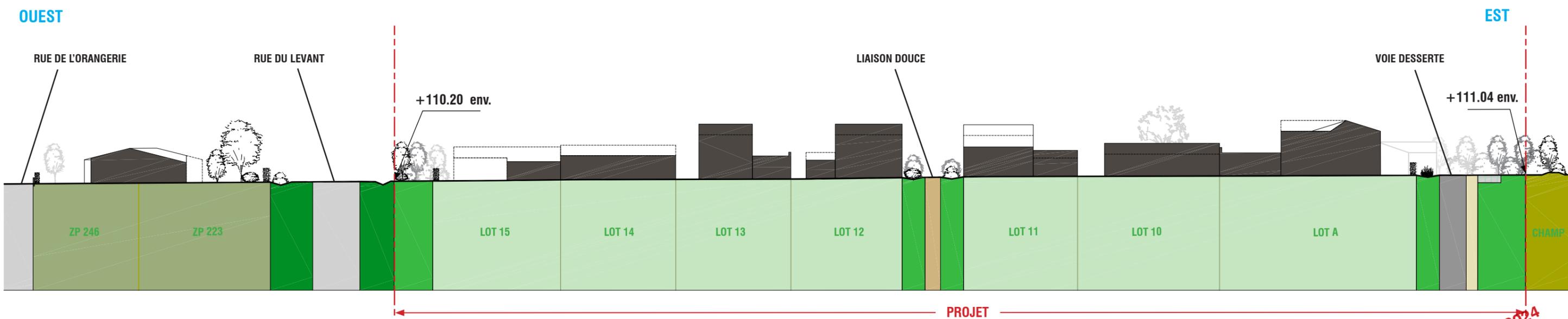
DATE	MODIFICATION	INDICE
...
...
...

ADAUC
Cyrille ROCHER architecte.urba
15 bis Rue des Soupirs
44300 NANTES
Tel : 09 54 84 13 20
Mail : cro@adauc.fr

DOC ÉTUDE V05 - 20.06.2024



COUPE A



COUPE B

DOC ÉTUDE V05 - 20.06.2024

DATE	MODIFICATION	INDICE
...
...
...

ADAUC
Cyrille ROCHER architecte.urba
15 bis Rue des Soupirs
44300 NANTES
Tel : 09 54 84 13 20
Mail : cro@adauc.fr

**LOTISSEMENT « LES ACACIAS 2 »
À MONSIREIGNE (85110)**

Commune de Monsireigne
10 rue de Rochereau
85110 MONSIREIGNE
Tel : 02 51 66 41 07

COUPE SUR LE TERRAIN NATUREL

1 / 500 PHASE - PAGE ind.
PERMIS D'AMÉNAGER **PA 5**
X.04.2024



VUE DU PÉRIMÈTRE OUEST DEPUIS LA RUE DU LEVANT



VUE NORD-OUEST



VUE NORD-EST



VUE NORD



DOC ÉTUDE V05 - 20.06.2024

DATE	MODIFICATION	INDICE
...
...
...

ADAUC
Cyrille ROCHER architecte.urba
15 bis Rue des Soupirs
44300 NANTES
Tel : 09 54 84 13 20
Mail : cro@adauc.fr

**LOTISSEMENT « LES ACACIAS 2 »
À MONSIREIGNE (85110)**

Commune de Monsireigne
10 rue de Rochereau
85110 MONSIREIGNE
Tel : 02 51 66 41 07

VUES PROCHES



VUE NORD DEPUIS LE FUTUR ACCÈS PAR LA RUE DES ACACIAS



VUE NORD DEPUIS L'ANGLE DE LA PARCELLE 344



VUE SUD-OUEST



VUE SUD-EST DEPUIS L'ANGLE DE LA PARCELLE 221



DATE	MODIFICATION	INDICE
...
...
...

ADAUC
Cyrille ROCHER architecte.urba
15 bis Rue des Soupirs
44300 NANTES
Tel : 09 54 84 13 20
Mail : cro@adauc.fr

**LOTISSEMENT « LES ACACIAS 2 »
À MONSIREIGNE (85110)**

Commune de Monsireigne
10 rue de Rochereau
85110 MONSIREIGNE
Tel : 02 51 66 41 07

VUES PROCHES

DOC ÉTUDE V05 - 20.06.2024

PERMIS D'AMÉNAGER X.04.2024 PHASE - PAGE ind. **PA 6.2**

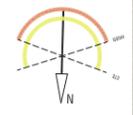


RD23
←
CHAVAGNES

→
CENTRE-BOURG
RD23

RUE DES ORMEAUX
RUE DE ROCHEREAU
RUE DU LEVANT

DOC ÉTUDE V05 - 20.06.2024
①



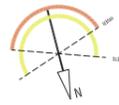
DATE	MODIFICATION	INDICE
...
...
...

ADAUC
Cyrille ROCHER architecte.urba
15 bis Rue des Soupirs
44300 NANTES
Tel : 09 54 84 13 20
Mail : cro@adauc.fr

**LOTISSEMENT « LES ACACIAS 2 »
À MONSIREIGNE (85110)**

Commune de Monsireigne
10 rue de Rochereau
85110 MONSIREIGNE
Tel : 02 51 66 41 07

VUE AU LOINTAIN



DOC ÉTUDE V05 - 20.06.2024

1

DATE	MODIFICATION	INDICE
...
...
...

ADAUC
 Cyrille ROCHER architecte.urba
 15 bis Rue des Soupirs
 44300 NANTES
 Tel : 09 54 84 13 20
 Mail : cro@adauc.fr

**LOTISSEMENT « LES ACACIAS 2 »
 À MONSIREIGNE (85110)**

Commune de Monsireigne
 10 rue de Rochereau
 85110 MONSIREIGNE
 Tel : 02 51 66 41 07

VUE AU LOINTAIN

Le présent document a pour objet la description des travaux figurant aux plans annexés (PA8.2, PA8.3 et PA8.4) que l'Aménageur s'engage à exécuter pour assurer la viabilité du lotissement d'habitations.

1 - VOIRIE

L'accès au lotissement s'effectuera à partir de la rue des Acacias située au Sud-Est du projet, voie de desserte principale de la tranche n°1 du quartier d'habitations existant.

La voie à créer aura un sens de circulation en sens unique avec une entrée depuis la rue des Acacias (tranche n°1) et une sortie sur la route départementale n°23 (rue du Levant). Ainsi la chaussée aura une largeur de 3m50, accompagnée d'un trottoir de 1m50 de largeur et de stationnements longitudinaux (pour véhicules légers) de 3m00 de largeur.

La structure de la chaussée et des accès aux lots A à 15 sera :

- couche de forme en grave 0/100 sur une épaisseur de 0m25,
- couche de fondation en GNT.B 0/31.5 sur une épaisseur de 0m20,
- revêtement provisoire en monocouche,
- revêtement définitif en enrobés noirs denses à chaud 0/6.3 à raison de 120 kg au m².

La structure des stationnements sera :

- couche de forme en grave 0/100 sur une épaisseur de 0m25,
- couche de fondation en GNT.B 0/31.5 sur une épaisseur de 0m15,
- revêtement en pavés-béton avec joints enherbés *pour les stationnements des véhicules légers.*
- revêtement en mélange terre-pierre *pour le stationnement des véhicules pompiers.*

Les caractéristiques (dimensions et structure) de la voie permettront la circulation des camions de collecte des ordures ménagères ou des pompiers.

Les trottoirs seront réalisés de la manière suivante :

- couche de forme en grave 0/100 sur une épaisseur de 0m25,
- couche de fondation en GNT.B 0/31.5 sur une épaisseur de 0m20,
- revêtement provisoire en monocouche,
- revêtement définitif en enrobés beiges denses à chaud 0/6.3 à raison de 120 kg au m².

L'allée piétonne située entre les lots n°11 et 12 sera réalisée de la manière suivante :

- couche de fondation en GNT.B 0/31.5 sur une épaisseur de 0m25,
- revêtement en sable calcaire.

Les bordures (en béton) à poser seront de type T1, les caniveaux de type CC1 et CS1 et les bordurettes de type P1 et P3. L'allée piétonne sablée sera délimitée par la pose de bordurettes (profilés) métalliques. Afin de caler le revêtement définitif de la voirie, l'amorce des murets sera réalisée par le lotisseur en limite de lot (en domaine privé) avec la pose d'un rang de parpaing.

La signalisation horizontale et verticale sera réalisée conformément aux normes en vigueur.

2 - ASSAINISSEMENT EAUX USÉES

Les eaux usées du lotissement seront évacuées par des collecteurs en PVC CR8 de diamètre Ø200mm posés sous la voirie. Les regards de visite seront préfabriqués, de diamètre Ø1000mm, avec cunettes maçonnées, échelons et tampons en fonte ductile série lourde.

Les collecteurs canalisent les eaux usées vers le réseau EUØ200mm existant dans la rue de la Mare située au Sud du projet (tranche n°1 du quartier d'habitations).

Pour chaque lot, il sera réalisé un regard de branchement EU de diamètre Ø315 mm en PVC à passage direct avec cadre et tampon en fonte.

Les branchements seront constitués par des tuyaux en PVC CR8 de diamètre Ø125mm. Leurs raccordements sur le réseau principal se feront soit par culotte Ø125/200mm, soit par piquage sur regard de visite avec façonnage de la cunette. Les emplacements portés sur le plan PA8.4 sont donnés à titre indicatif, ils pourront être modifiés en fonction des impératifs techniques de chantier.

Le réseau (collecteurs et regards) sera entièrement étanche afin d'éviter toute infiltration d'eau parasite. Un test d'étanchéité et une inspection télévisée seront réalisés à la fin des travaux.

3 - ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES

Les eaux de ruissellement et de drainage de l'ensemble du lotissement seront collectées par des canalisations de diamètre Ø300mm à Ø400mm en béton série 135 A ou en PVC CR8 selon les caractéristiques techniques exigées. Les regards de visite seront préfabriqués, de diamètre Ø1000mm, avec échelons et tampons en fonte ductile série lourde.

Ces eaux de ruissellement seront dirigées vers les bassins de rétention existants réalisés dans la tranche n°1 du quartier d'habitations, bassins qui ont été dimensionnés pour reprendre et tamponner les eaux de ruissellement de ce projet. Pour chaque lot, il sera réalisé un regard de branchement EP de diamètre Ø315 mm en PVC à passage direct avec cadre et tampon en fonte. Leurs raccordements sur le réseau principal seront réalisés par piquage direct sur canalisation ou par piquage sur regard par des tuyaux en PVC CR 8 de diamètre Ø160mm. Les emplacements portés sur le plan PA8-3 sont donnés à titre indicatif, ils pourront être modifiés en fonction des impératifs techniques de chantier.

Une inspection télévisée sera réalisée dans le réseau (collecteurs et regards) à la fin des travaux.

Les bouches à grilles ou avaloirs auront une cheminée de Ø 500 mm, et seront munis d'un bac de décantation. Leurs grilles seront en fonte et définies suivant le profil des bordures. Leurs branchements seront constitués par des tuyaux en PVC de diamètre Ø200mm ou Ø250mm selon les cas et exécutés par piquage dans regard ou par piquage direct sur canalisation.

4 - RÉSEAUX ÉLECTRIQUES, TÉLÉCOM, FIBRE, ÉCLAIRAGE PUBLIC ET EAU POTABLE

Les réseaux souples pour la desserte en électricité, télécommunication et éclairage public seront souterrains. Ils seront réalisés suivant les exigences techniques des services de SyDEV, ENEDIS et ORANGE. De même, la desserte en eau potable sera réalisée par la pose de conduites souterraines, suivant les exigences techniques et sous maîtrise d'œuvre de VENDÉE EAU.

Les alimentations en Basse Tension, Télécom/Fibre et eau potable du lotissement seront réalisées à partir des réseaux existants dans les rues des Acacias et de la Mare (tranche n°1 du quartier d'habitations).

Une borne de recharge pour les véhicules électriques pourra être posée à proximité des deux stationnements longitudinaux situés à l'Est du projet.

Selon l'étude des services d'ENEDIS, si un poste de transformation est nécessaire à l'alimentation électrique du projet, il sera implanté dans un espace commun du lotissement (espace vert).

Dans chaque parcelle, un branchement (coffret ou regard) sera mis en place pour chacun de ces réseaux.

La voie de circulation sera éclairée par des candélabres (matériel de classe 2). Les emplacements de ces points lumineux portés au plan PA 8.2 sont donnés à titre indicatif.

5 - DÉFENSE INCENDIE

La défense incendie du lotissement sera assurée par :

- ✓ le poteau incendie existant dans la rue des Acacias, PI n°145-0044 délivrant 43m3/h,
- ✓ une citerne enterrée de 40m3 (avec poteau d'aspiration déporté) posée à l'Est de l'îlot A pour atteindre les 60m3/h pendant 2 heures nécessaires à la défense incendie d'un bâtiment de 2^{ème} famille construit sur l'îlot A.

6 - ESPACES VERTS

Les zones d'espace vert à créer aux abords de la chaussée et des stationnements seront traités en massifs de plantations ornementaux (arbustes, graminées et vivaces...). Des arbres y seront également plantés.

Une frange paysagère sera réalisée au Sud des lots A à 15 avec une ligne centrale plantée d'arbres accompagnée d'une bande de 2m de largeur plantée de végétaux couvre-sol et de deux bandes enherbées de 1m50 de largeur de part et d'autre.

Le long de l'allée piétonne seront plantées deux rangées d'arbustes accompagnées de végétaux couvre-sol à petits fruits et aromatiques.

Une haie bocagère périphérique accompagnée d'arbres de haut-jet sera plantée au Nord et à l'Est du projet afin de créer un cordon bocager par rapport au paysage agricole alentour.

Les zones d'espace vert restantes seront engazonnées.

Les essences de végétaux seront déterminées à partir du document du PLUi nommé *Orientation d'aménagement et de programmation thématique BOCAGE* qui préconise un ensemble d'essences pour les arbustes et les arbres à planter.

7 - PHASAGE DES TRAVAUX

Phase 1 : viabilisation primaire du lotissement

- terrassements généraux,
- réseaux d'assainissement EU – EP,
- adduction en eau potable,
- réseaux électriques, téléphone et fourreaux d'éclairage,
- voirie provisoire (revêtement en monocouche),

Phase 2 : finitions du lotissement

- pose des caniveaux et des bordures,
- réalisation des trottoirs et allées,
- câblage éclairage et pose des candélabres,
- voirie avec revêtements définitifs,
- espaces verts.

DATE	MODIFICATION	INDICE
...
...
...



**LOTISSEMENT « LES ACACIAS 2 »
À MONSIREIGNE (85110)**

Commune de Monsireigne
10 rue de Rochereau
85110 MONSIREIGNE
Tel : 02 51 66 41 07

NOTICE TRAVAUX

DOC ÉTUDE V05 - 20.06.2024

-	PHASE	-	PAGE	ind.
PERMIS D'AMÉNAGER	PA	8	1	
X.04.2024				



LÉGENDE VOIRIE

- 110.84 Cote TN
- CC1 Type de bordure
- Sens d'écoulement des eaux de ruissellement de la voirie

LÉGENDE RÉSEAUX SOUPLES

- Coffrets électriques à poser
- Regards télécom à poser
- Réseaux électrique et télécom / fibre à poser
- Candélabres à poser

L'emplacement des candélabres et des coffrets de branchement est donné à titre indicatif.

LÉGENDE REVÊTEMENTS et PLANTATIONS

Chaussée et accès en enrobés noirs	Massifs ornementaux : arbustes, vivaces, graminées
Chaussée en enrobés beiges	Massifs : arbustes + couvre-sols
Trottoir en enrobés beiges	Massifs : arbres + couvre-sols
Allée en sable calcaire	Haie bocagère : arbustes et arbres
Stationnements en pavés enherbés	Engazonnement
Stationnement POMPIERS en mélange terre-pierre	

DATE	MODIFICATION	INDICE
...
...
...

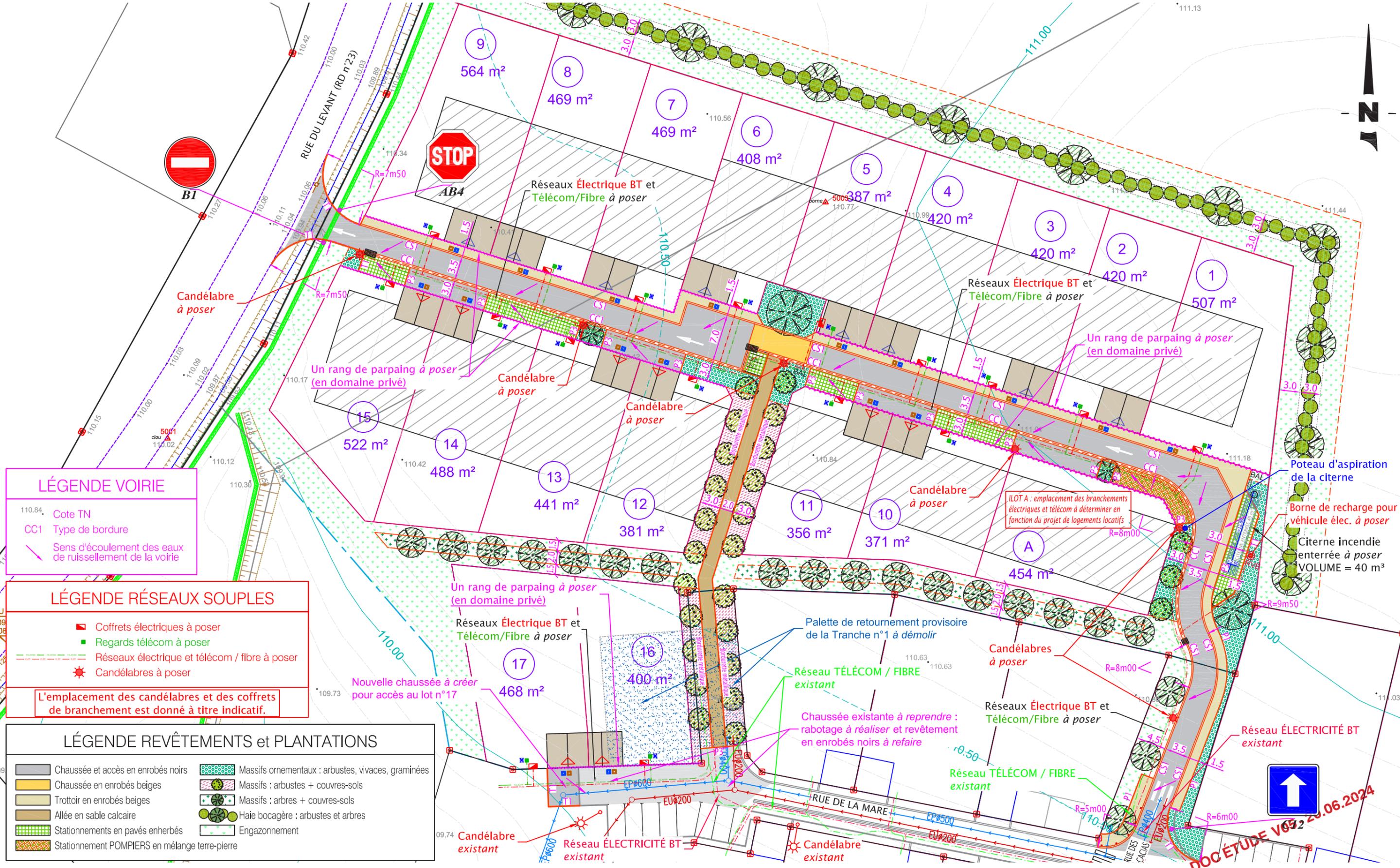


LOTISSEMENT « LES ACACIAS 2 » À MONSIREIGNE (85110)

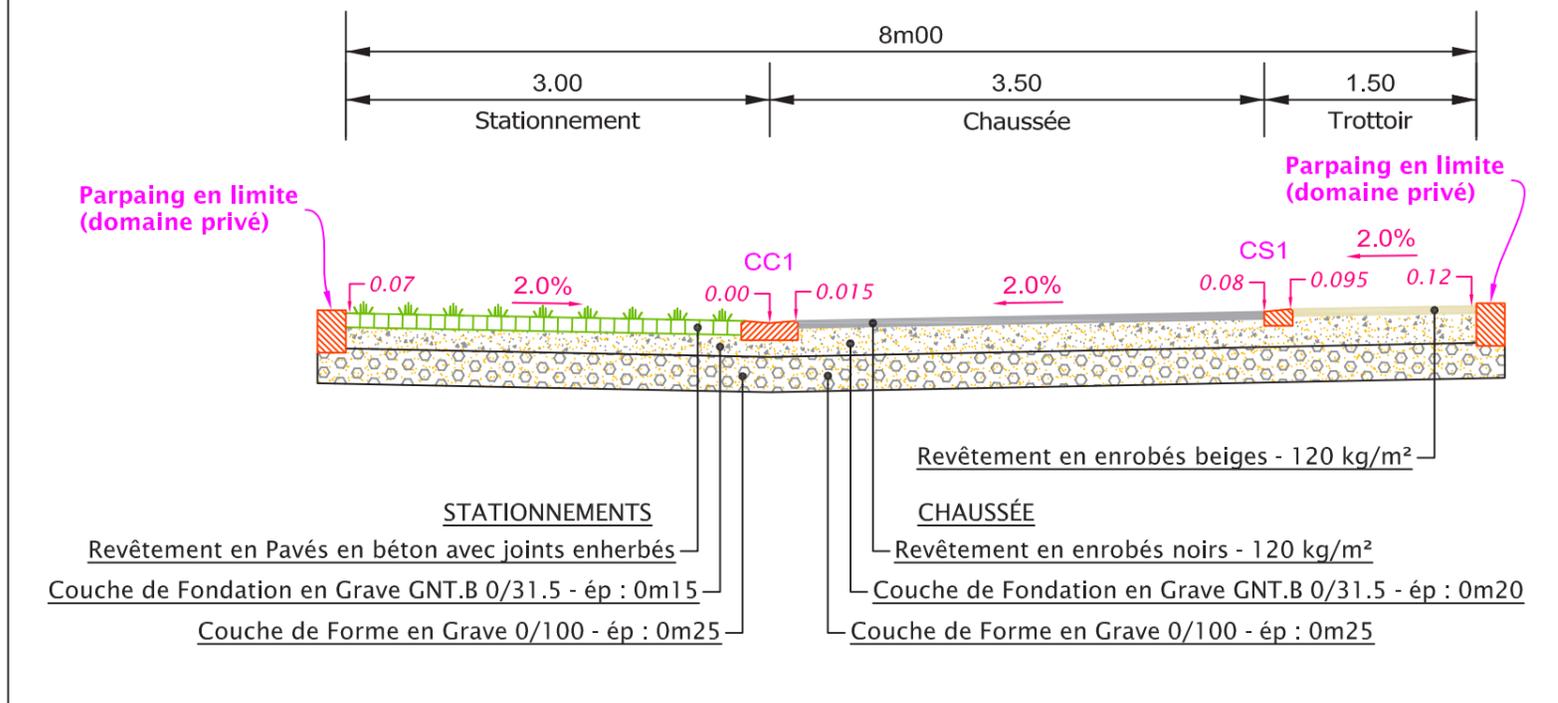
Commune de Monsireigne
10 rue de Rochereau
85110 MONSIREIGNE
Tel : 02 51 66 41 07

PLAN TRAVAUX VOIRIE / CANDELABRE / ELEC / TELECOM

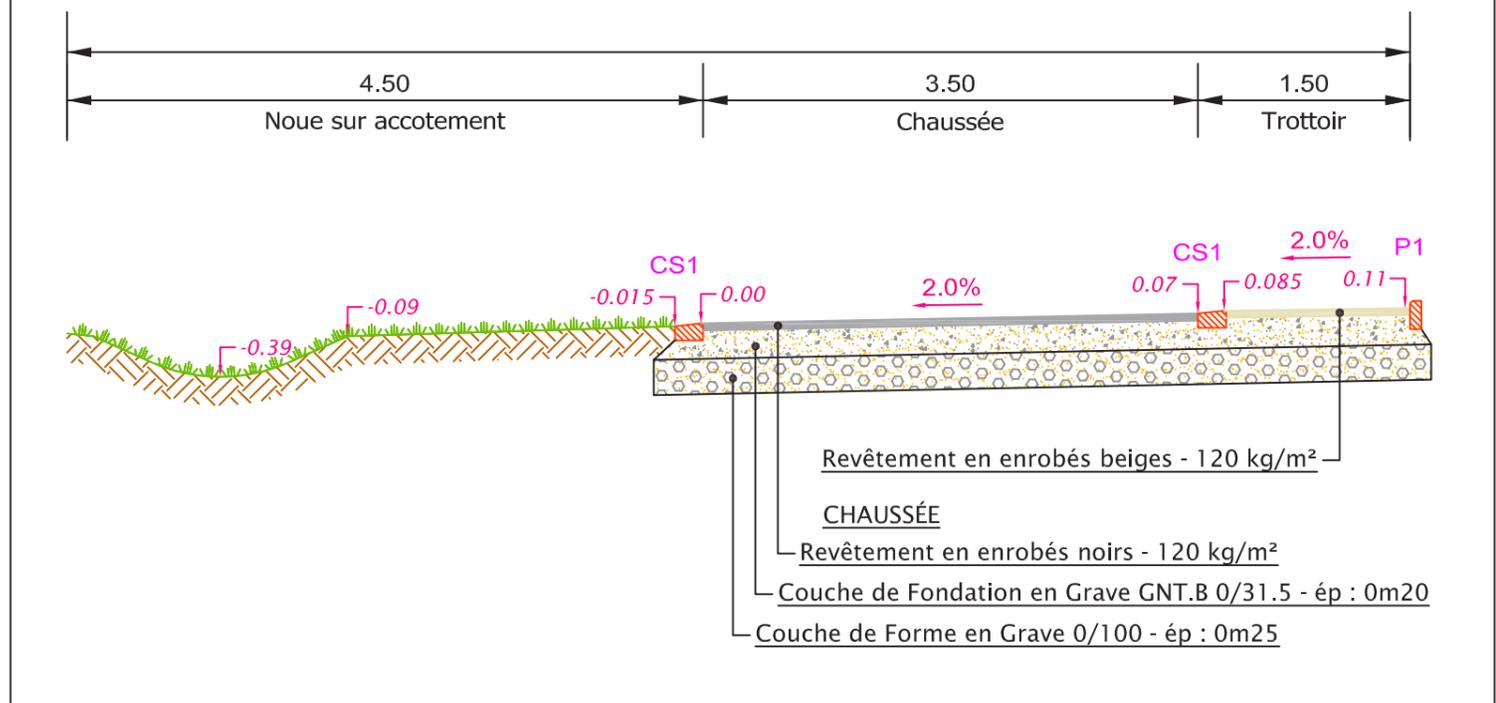
1 / 500 PHASE - PAGE ind.
PERMIS D'AMÉNAGER X.04.2024
PA 8.2



PROFIL EN TRAVERS TYPE DE LA VOIE DU LOTISSEMENT - échelle : 1/50



PROFIL EN TRAVERS DE LA VOIE VERS LA TRANCHE 1 - échelle : 1/50



LOTISSEMENT « LES ACACIAS 2 »
À MONSIREIGNE (85110)

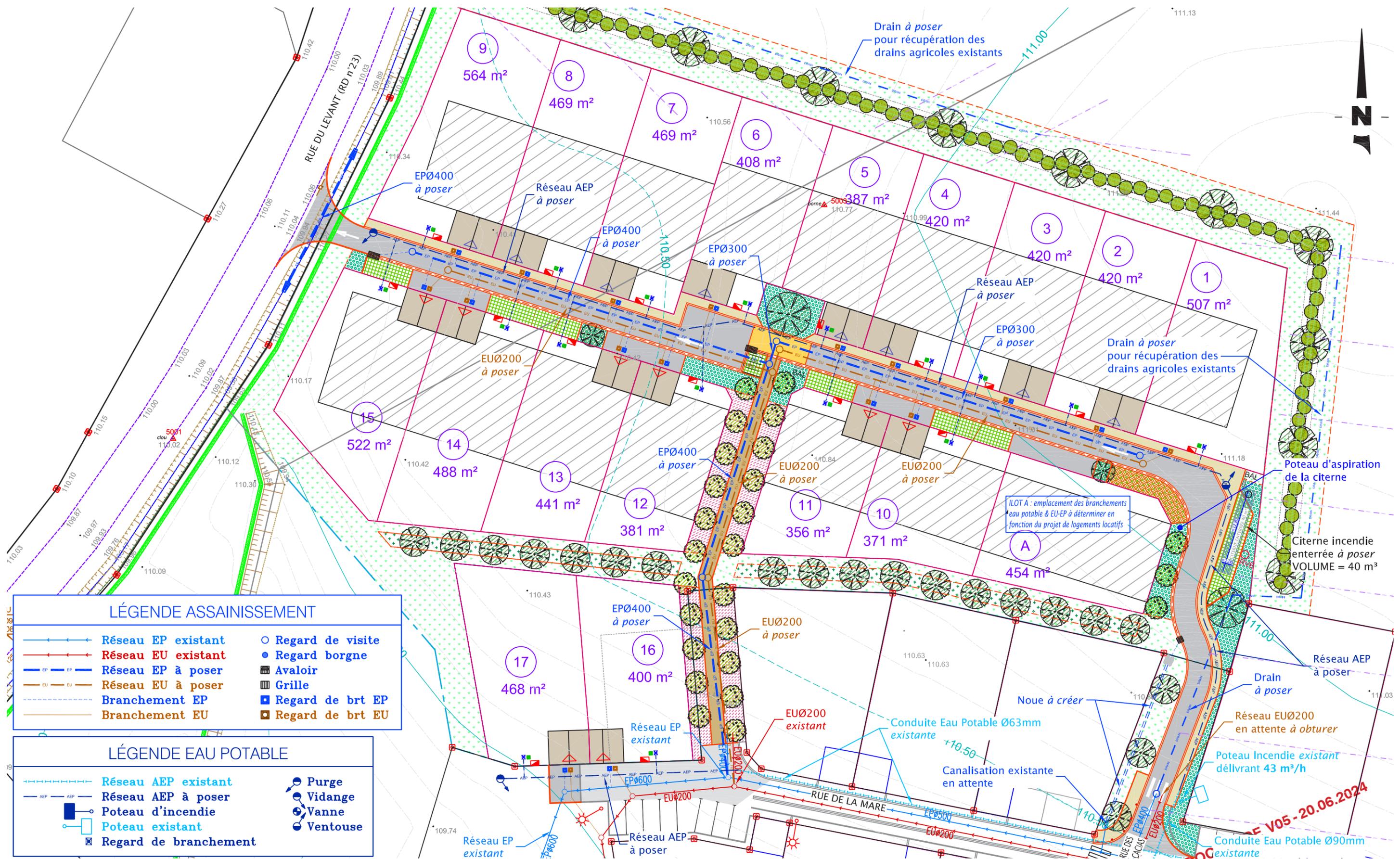
Commune de Monsireigne
10 rue de Rochereau
85110 MONSIREIGNE
Tel : 02 51 66 41 07

PLAN TRAVAUX
PROFILS EN TRAVER

DOC ÉTUDE V05 - 20.06.2024

DATE	MODIFICATION	INDICE
...
...
...





LÉGENDE ASSAINISSEMENT

- | | | | |
|--|--------------------|--|------------------|
| | Réseau EP existant | | Regard de visite |
| | Réseau EU existant | | Regard borgne |
| | Réseau EP à poser | | Avaloir |
| | Réseau EU à poser | | Grille |
| | Branchement EP | | Regard de brt EP |
| | Branchement EU | | Regard de brt EU |

LÉGENDE EAU POTABLE

- | | | | |
|--|-----------------------|--|----------|
| | Réseau AEP existant | | Purge |
| | Réseau AEP à poser | | Vidange |
| | Poteau d'incendie | | Vanne |
| | Poteau existant | | Ventouse |
| | Regard de branchement | | |

**LOTISSEMENT « LES ACACIAS 2 »
À MONSIREIGNE (85110)**

Commune de Monsireigne
10 rue de Rochereau
85110 MONSIREIGNE
Tel : 02 51 66 41 07

**PLAN TRAVAUX
EU / EP / EAU POTABLE**

DATE	MODIFICATION	INDICE
...
...
...





- LÉGENDE**
- PÉRIMÈTRE OAP
 - PÉRIMÈTRE DU PROJET
 - ENROBÉ FONCÉ
 - ENROBÉ CLAIR
 - STATIONNEMENT PAVÉS ENHERBÉS
 - SURFACE CESSIBLE
 - ESPACE VERT
 - VOIE DOUCE
 - HAIE EXISTANTE
 - ARBRE PROJET
 - ARBUSTE PROJET
 - HAIE PROJET HORS PÉRIMÈTRE
 - ESPACE VERT : COUVRE-SOL
 - 2 PLACES DE STATIONNEMENT PAR LOGEMENT : 7.0 x 5.0
 - 2 PLACES DE STATIONNEMENT PAR LOGEMENT : 6.0 x 5.0 m
 - BÂTI HYPOTHÉTIQUE PLAIN-PIED
 - BÂTI HYPOTHÉTIQUE R+1 ET ACROTÈRE
 - EDF ■ TELECOM ■ AEP ■ EU ■ EP
 - CANDÉLABRE

NB: Bornage périmétrique à réaliser. La morphologie des constructions du projet est indicative. Les surfaces des lots sont indicatives. Les surfaces définitives seront données après le bornage réalisé par un géomètre-expert.

DATE	MODIFICATION	INDICE
...
...
...

ADAUC
Cyrille ROCHER architecte.urba
15 bis Rue des Soupirs
44300 NANTES
Tel : 09 54 84 13 20
Mail : cro@adauc.fr

**LOTISSEMENT « LES ACACIAS 2 »
À MONSIREIGNE (85110)**

Commune de Monsireigne
10 rue de Rochereau
85110 MONSIREIGNE
Tel : 02 51 66 41 07

HYPOTHÈSE D'IMPLANTATION
SCÉNARIO 2 - RÉSEAU EP ENTERRÉ

P1
 DOUZIÈME VISTANT
 05-20.06.2024



LÉGENDE

- PÉRIMÈTRE OAP
- PÉRIMÈTRE DU PROJET
- VOIE DOUCE
- HAIE EXISTANTE
- ARBRE PROJET
- ARBUSTE PROJET
- HAIE PROJET HORS PÉRIMÈTRE
- ESPACE VERT : COUVRE-SOL
- 2 PLACES DE STATIONNEMENT PAR LOGEMENT : 7.0 x 5.0
- 2 PLACES DE STATIONNEMENT PAR LOGEMENT : 6.0 x 5.0 m
- ZONE CONSTRUCTIBLE CONCERNANT UNIQUEMENT LES CONSTRUCTIONS PRINCIPALES
- ACCES LIBRE
- EDF ■ TELECOM ■ AEP ■ EU ■ EP
- ★ CANDÉLABRE

NB: Bornage périmétrique à réaliser. La morphologie des constructions du projet est indicative. Les surfaces des lots sont indicatives. Les surfaces définitives seront données après le bornage réalisé par un géomètre-expert.

DATE	MODIFICATION	INDICE
...
...
...

ADAUC
Cyrille ROCHER architecte.urba
15 bis Rue des Soupirs
44300 NANTES
Tel : 09 54 84 13 20
Mail : cro@adauc.fr

**LOTISSEMENT « LES ACACIAS 2 »
À MONSIREIGNE (85110)**

Commune de Monsireigne
10 rue de Rochereau
85110 MONSIREIGNE
Tel : 02 51 66 41 07

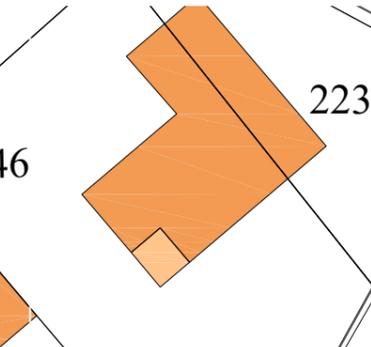
RÈGLEMENT GRAPHIQUE

PI 105-20.06.2024
DOCUMENT INSTANT

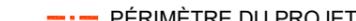
LÉGENDE

À CHARGE ACQUÉREUR

-  Si clôtures, elles seront constituées d'un muret ou d'une enfilade de plots, d'une hauteur de 0.50 m maximum. Elles pourront être minérales, en bois, ou en maçonnerie enduite deux faces.
-  Jusqu'au droit de l'alignement de la façade sur rue.
-  Si clôtures, elles auront une hauteur maximum de 1.80 m et seront constituées :
Soit d'un mur bahut d'une hauteur de 0.80 m max, enduit 2 faces, surmonté ou non d'un dispositif à claire voie ou opaque,
Soit d'un grillage vert.
Cette clôture pourra être doublée d'une haie, d'une hauteur de 1.80 m max.
-  Si clôtures, elles auront une hauteur maximum de 1.80 m, et seront constituées d'un grillage vert, doublée d'une haie, d'une hauteur de 1.80 m max.



LÉGENDE

-  PÉRIMÈTRE OAP
-  PÉRIMÈTRE DU PROJET
-  VOIE DOUCE
-  HAIE EXISTANTE
-  ARBRE PROJET
-  ARBUSTE PROJET
-  HAIE PROJET HORS PÉRIMÈTRE
-  ESPACE VERT : COUVRE-SOL
-  2 PLACES DE STATIONNEMENT PAR LOGEMENT : 7.0 x 5.0
-  2 PLACES DE STATIONNEMENT PAR LOGEMENT : 6.0 x 5.0 m
-  ZONE CONSTRUCTIBLE CONCERNANT UNIQUEMENT LES CONSTRUCTIONS PRINCIPALES
-  ACCES LIBRE
-  EDF
-  TELECOM
-  AEP
-  EU
-  EP
-  CANDÉLABRE

NB: Bornage périmétrique à réaliser. La morphologie des constructions du projet est indicative. Les surfaces des lots sont indicatives. Les surfaces définitives seront données après le bornage réalisé par un géomètre-expert.

DATE	MODIFICATION	INDICE
...
...
...

ADAUC
Cyrille ROCHER architecte.urba
15 bis Rue des Soupirs
44300 NANTES
Tel : 09 54 84 13 20
Mail : cro@adauc.fr

LOTISSEMENT « LES ACACIAS 2 »
À MONSIREIGNE (85110)

Commune de Monsireigne
10 rue de Rochereau
85110 MONSIREIGNE
Tel : 02 51 66 41 07

PLAN DES CLÔTURES

PI 105-20.06.2024
DOCUMENT INSTANT

Annexe 9. DIAGNOSTIC ZONE HUMIDE

Commune de MONSIREIGNE

10, rue de Rochereau

85110 MONSIREIGNE

DIAGNOSTICS ZONE HUMIDE ET HYDRAULIQUE

***Quartier d'habitation « Les Petites Noues »
A MONSIREIGNE***

Document provisoire

Dossier n° 23-525 édité en janvier 2024 par :



GUILLAUME MARAIS INGENIERIE

15 bis, rue Gambetta

85100 Les Sables d'Olonne

www.guillaume-marais-ingenierie.fr

gmi.vendee@gmail.com

06 86 75 43 87

Sommaire

1. INTRODUCTION	1
2. DIAGNOSTIC ZONE HUMIDE	2
2.1. INVENTAIRES GENERAUX.....	2
2.2. EXPERTISE SUR LA ZONE D'ETUDE	2
2.2.1. <i>Analyse pédologique</i>	3
2.2.2. <i>Analyse floristique</i>	4
2.2.3. <i>Conclusion</i>	4
3. CONTEXTES HYDRAULIQUE ET LOI SUR L'EAU	5

1. Introduction

Dans le cadre des études préliminaires relatives à l'aménagement du quartier d'habitation « Les Petites Noues » à MONSIREIGNE, GMI a été missionné afin de réaliser un inventaire Zone Humide et un diagnostic hydraulique pour l'élaboration de la future gestion des eaux pluviales du projet.

Les parcelles d'étude concernées sont : ZP 221p et 344p
Pour une surface totale d'environ 10 000 m².

Cette zone d'étude, en zones U et 1AU au PLUi, est située au sud-est du bourg de la commune et au nord du lotissement existant « Les Acacias ».

Plan de situation

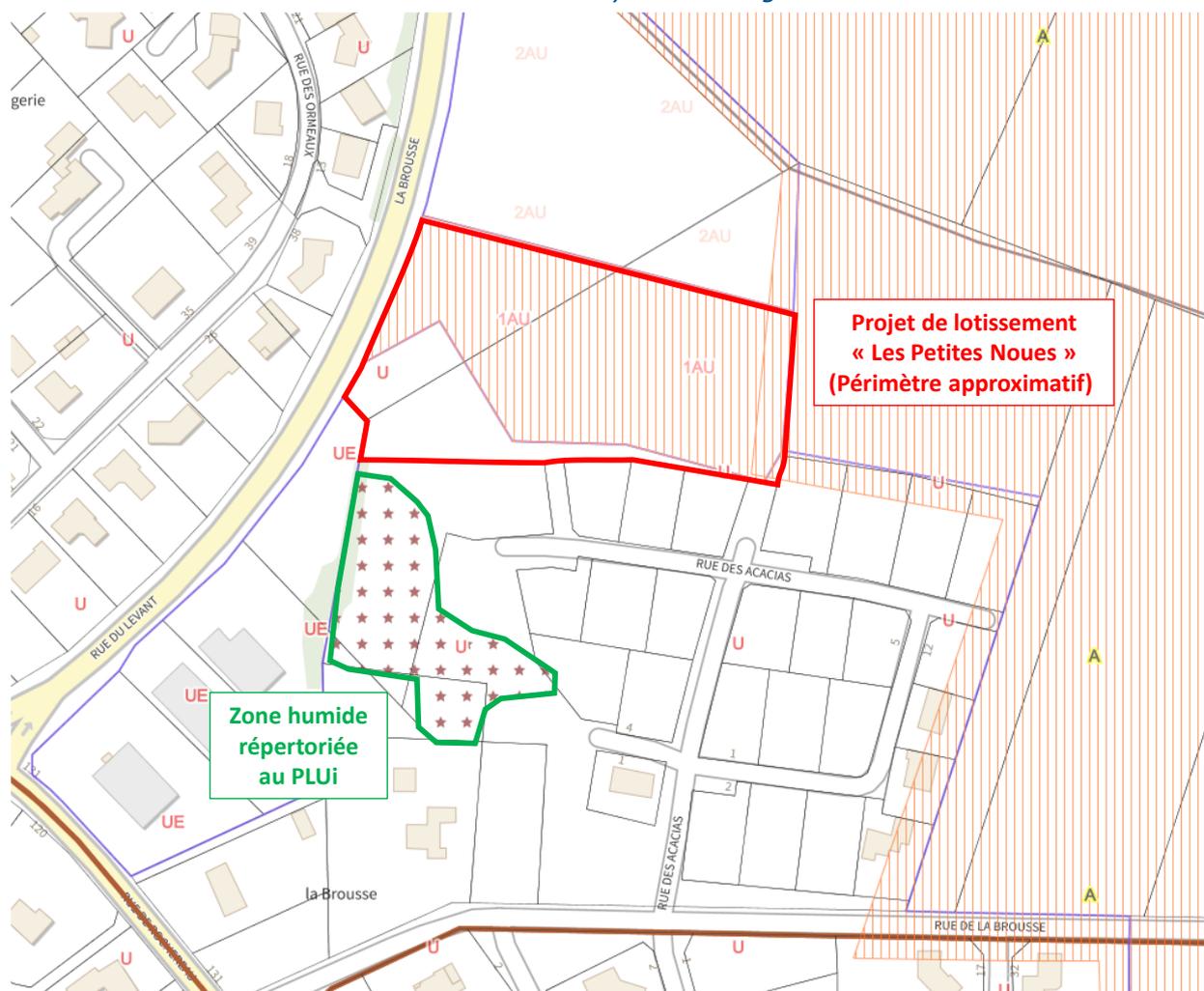


2. Diagnostic zone humide

2.1. INVENTAIRES GENERAUX

Le PLUi en vigueur sur la Commune fait apparaître une zone humide à proximité du site d'étude.

Extrait PLUi du Pays de Pouzauges



La zone humide répertoriée au PLUi a déjà fait l'objet d'une interrogation dans le cadre du porté à connaissance « Loi sur l'Eau » du lotissement « Les Acacias » en 2014, où sa délimitation au sens de l'arrêté de 2008 (modifié en 2009) diminuait fortement sa surface.

2.2. EXPERTISE SUR LA ZONE D'ETUDE

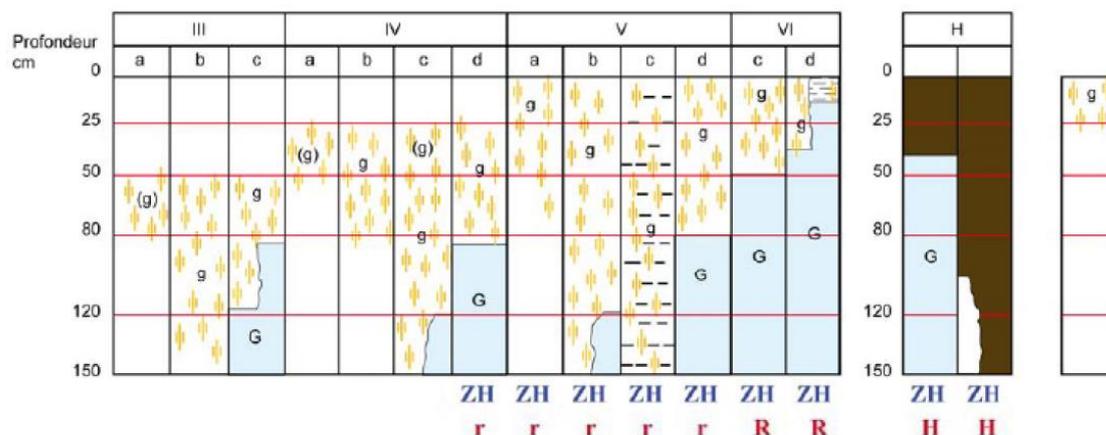
Un diagnostic précis a été réalisé sur les parcelles d'étude et ce, sur la base des critères pédologiques (recherche des sols hydromorphes) et floristiques (recherche des espèces hygrophiles) conformément à l'arrêté de 2008 (modifié en 2009) précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

L'expertise a été réalisée le 1^{er} décembre 2023.

2.2.1. Analyse pédologique

6 sondages pédologiques ont été réalisés sur les parcelles d'étude.

Les caractéristiques des sondages pédologiques peuvent être comparées aux critères généraux des sols de zones humides ci-après, définis dans l'arrêté de 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.



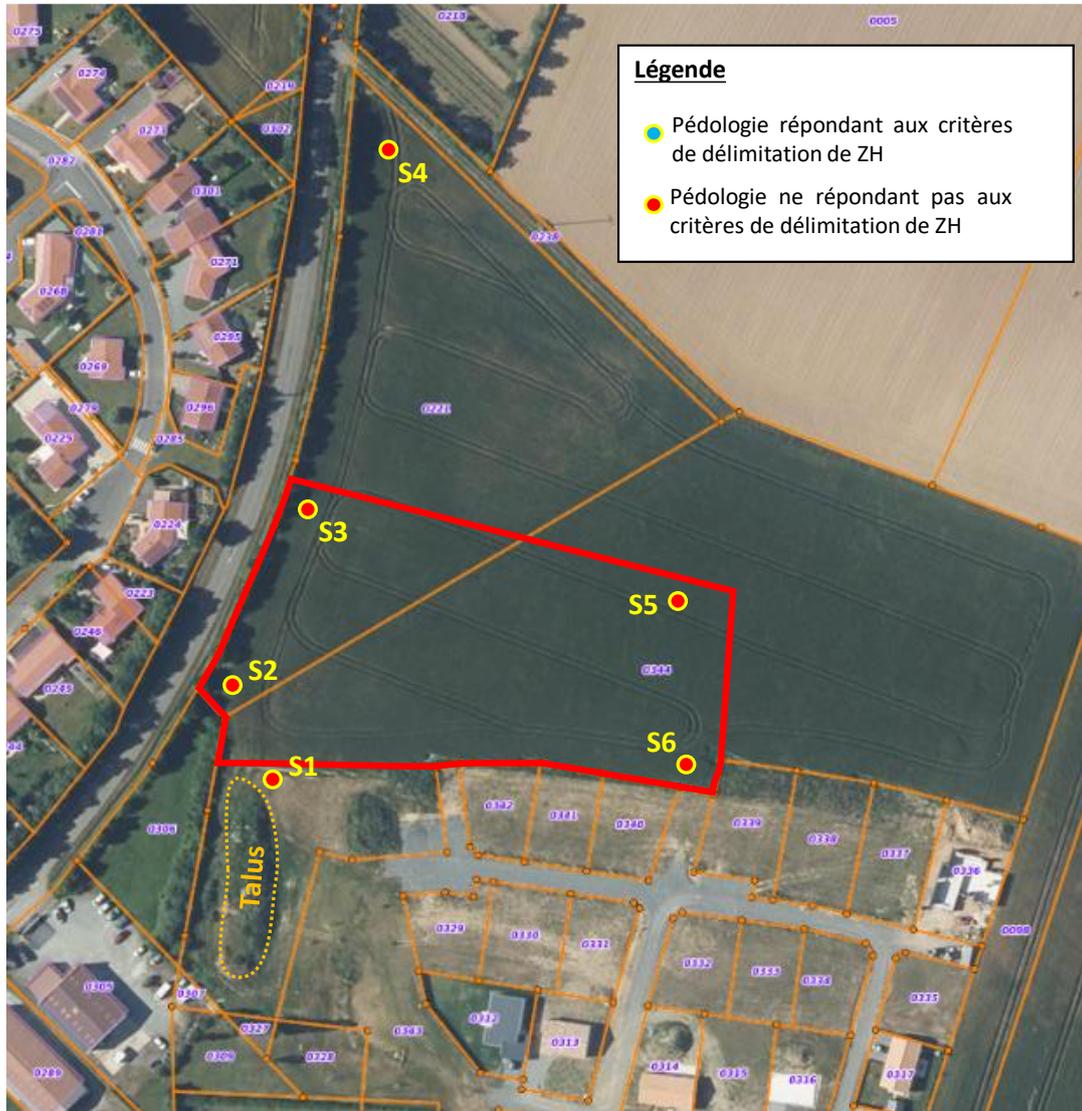
Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (ZH)

- (g) caractère rédoxique peu marqué (pseudogley peu marqué)
- g caractère rédoxique marqué (pseudogley marqué)
- G horizon réductique (gley)
- H Histosols R Réductisols
- r Rédoxisols (rattachements simples et rattachements doubles)

d'après Classes d'hydromorphie du Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

Les observations effectuées sur les 6 sondages et le classement des sols sont présentés dans le tableau suivant :

Sondages	Profondeur	Observations		Classement GEPPA	Sol zone humide
1	0 – 80 cm	Argiles limoneuses à argile	Traces rédoxiques ($\geq 5\%$) à partir de 30 cm de profondeur	IVb ou IVc	Non
2	0 – 80 cm	Argiles limoneuses à argile	Traces rédoxiques ($\geq 5\%$) à partir de 35 cm de profondeur	IVb ou IVc	Non
3	0 – 50 cm	Limons argileux à argiles limoneuses	Traces rédoxiques ($\geq 5\%$) à partir de 45 cm de profondeur	IVb ou IVc	Non
	50 – 80 cm	Argiles			
4	0 – 30 cm	Limons argileux	Aucun trait rédoxique	IVb ou IVc	Non
	30 – 40 cm	Altérations de roches argileuses	Traces rédoxiques ($\geq 5\%$) à partir de 35 cm de profondeur et refus à 40 cm		
5	0 – 45 cm	Limons argileux à argiles limoneuses	Traces rédoxiques ($\geq 5\%$) à partir de 40 cm de profondeur	IVb ou IVc	Non
	45 – 80 cm	Argiles			
6	0 – 40 cm	Limons argileux à argiles limoneuses	Traces rédoxiques ($\geq 5\%$) à partir de 35 cm de profondeur	IVb ou IVc	Non
	40 – 80 cm	Argiles			



2.2.2. Analyse floristique

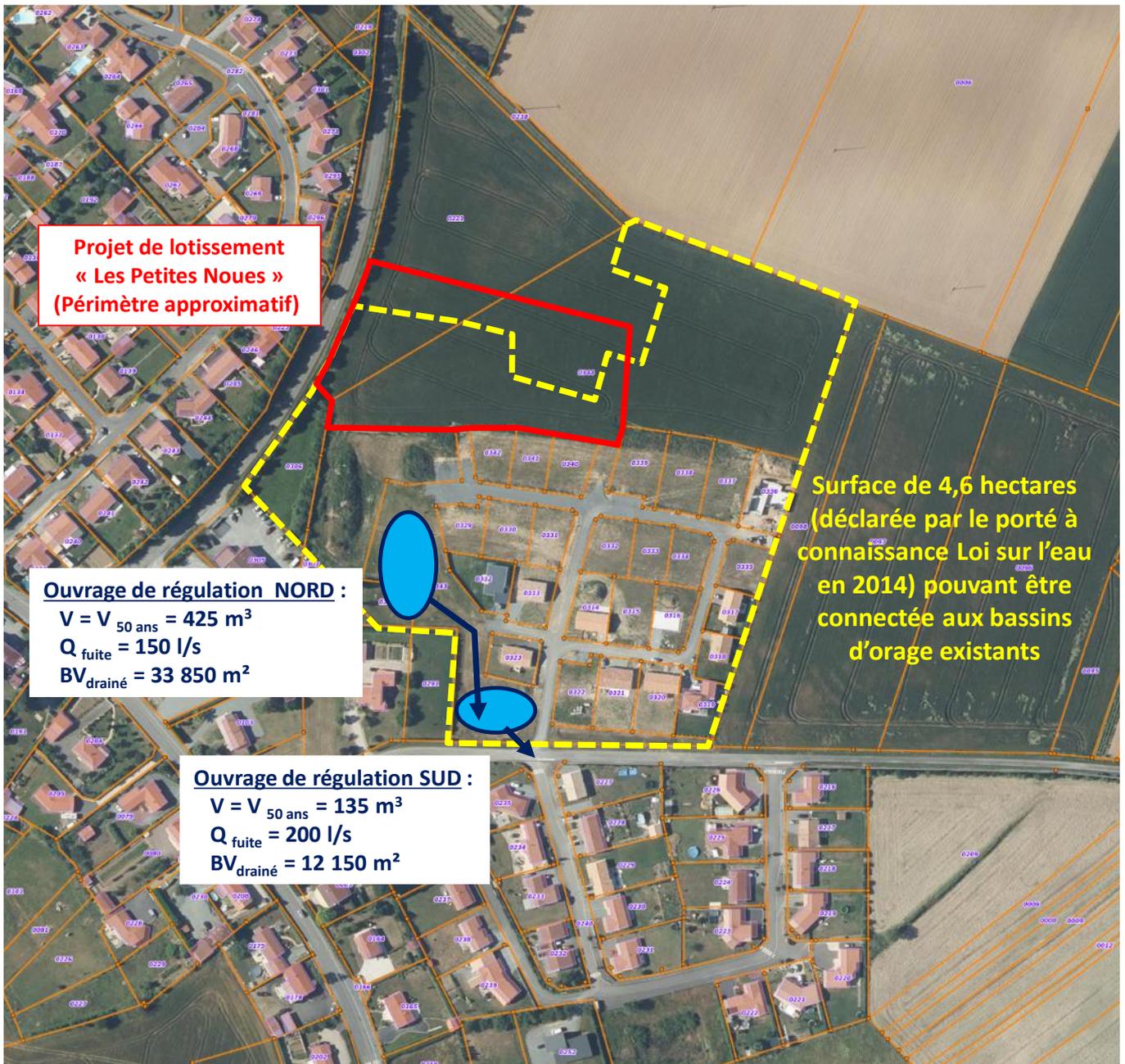
La zone d'étude est en prairie de fauches (Ray-grass juste planté sur la parcelle agricole) et en engazonnement dans les espaces verts autour du bassin d'orage existant. Aucune espèce représentative de zone humide n'a été observée.

2.2.3. Conclusion

Aucune zone humide n'est présente sur la zone d'étude selon l'arrêté de 2008 (modifié en 2009).

3. Contextes hydraulique et Loi sur l'eau

Schématisation des contextes hydraulique et Loi sur l'Eau existants



Conclusion provisoire : Le projet de lotissement « les petites Noues » n'était pas intégralement prévu dans le dimensionnement des ouvrages de régulation des EP et notamment l'ouvrage nord.

En revanche, si le Nord-Est de la surface de 4.6 hectares (en zone A au PLUi), prévue initialement comme aménageable, reste en zone agricole, l'intégralité des EP du projet de lotissement pourra être collectée vers les ouvrages hydrauliques existants (à vérifier tout de même au regard de la topographie).

**Annexe 10. DOSSIER D'INCIDENCES AU TITRE DES
ARTICLES L214-1 A L214-6 DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT PORTER A CONNAISSANCE, 2014.**

Commune de MONSIREIGNE

10, rue de Rochereau
85110 MONSIREIGNE

DOSSIER D'INCIDENCES AU TITRE DES ARTICLES L214-1 A L214-6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

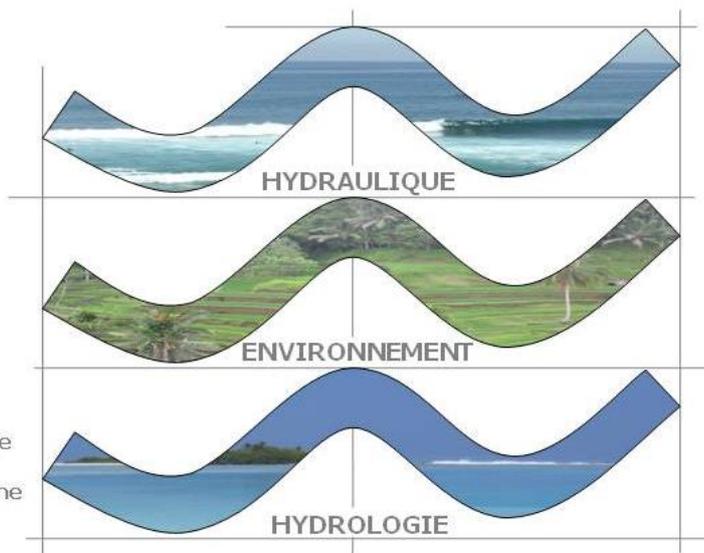
PORTES A CONNAISSANCE

*Lotissement communal « des Acacias »
A MONSIREIGNE (85)*



GUILLAUME MARAIS INGENIERIE

Bureau et adresse postale
15 bis rue Gambetta - 85100 Les Sables d'Olonne
Siège social
5 rue de la Pironnière - 85180 Le Château d'Olonne
Tel : 06 86 75 43 87
E-mail : gmi.vendee@gmail.com



Dossier n° 13-252 édité en Juillet 2014

Maître d'Ouvrage : Commune de MONSIREIGNE

Lu et approuvé le :

Sommaire

1. HISTORIQUE, OUVRAGES HYDRAULIQUES EXISTANTS ET CONTEXTE REGLEMENTAIRE	1
2. PROJET DE LOTISSEMENT DES ACACIAS.....	3
2.1. PRINCIPE D'ASSAINISSEMENT EP	3
2.2. OUVRAGES DE RETENTION A CREER	3
2.2.1. <i>Sous bassin versant collecté aux ouvrages de rétention</i>	<i>3</i>
2.2.2. <i>Choix du débit de fuite.....</i>	<i>3</i>
2.2.3. <i>Calcul du volume théorique des ouvrages de rétention.....</i>	<i>4</i>
2.2.4. <i>Présentation des ouvrages étudiés.....</i>	<i>4</i>
2.3. INCIDENCES GENERALES	4
2.4. INCIDENCES HYDRAULIQUES	5
2.5. INCIDENCES DU PROJET SUR LES ZONES HUMIDES	5
2.6. INCIDENCES DES EAUX USEES DU PROJET	7
3. RECAPITULATIF DES RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE CONCERNEES PAR L'AMENAGEMENT ET INCIDENCES DE L'EVOLUTION DE L'AMENAGEMENT	8
4. ANNEXES ET LES ELEMENTS GRAPHIQUES ET CARTOGRAPHIQUES.....	9

Liste des figures

Plans de situation

Planches photographiques

Contexte hydraulique existant

Evolution des surfaces desservies et principe d'assainissement EP du lotissement « Des Acacias »

Liste des annexes

Caractéristiques des sols humides

Liste des plans hors texte

Plan topographique

Plan assainissement EU/EP

Ce rapport, ainsi que tous documents, cartes et pièces annexés constituent un ensemble indissociable. En conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle de ce rapport et annexes ainsi que toute interprétation au-delà des indexations et énonciations de la Société GMI ne saurait engager la responsabilité de celle-ci.

La mission, dont a été chargée la Société GMI, est SEULEMENT la réalisation de ce présent dossier d'incidence. En conséquence, tout aménagement mentionné et développé dans ce rapport ne fait pas l'objet, par la société GMI, de suivi de travaux et de vérification des ouvrages (respect du dimensionnement, de la structure, etc...). Ces missions relèvent de la responsabilité du Maître d'Ouvrage Demandeur.

*Nous rappelons au Maître d'Ouvrage Demandeur que toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du présent dossier, doit être apportée, **avant réalisation des travaux** à la connaissance des services instructeurs compétents qui peuvent exiger une nouvelle déclaration ou autorisation.*

1. Historique, ouvrages hydrauliques existants et contexte réglementaire

La commune de MONSIREIGNE souhaite aménager un quartier d'habitation au nord de la rue de la Brosse. Cette urbanisation permettra également l'aménagement d'activités dans le prolongement de quelques entreprises existantes.

Cf. figure suivante : Plans de situation

La zone d'étude de ce projet se situe au nord et en amont du lotissement communal existant « Les Cormiers ».

En 2008, ce lotissement communal « Les Cormiers » a fait l'objet d'une déclaration Loi sur l'eau pour une superficie totale desservie de 11.6 hectares.

Cette surface de 11.6 hectares comprenait :

- Le lotissement « Les Cormiers » de 3 hectares,
- Une surface amont agricole de 8.6 hectares.

Un bassin d'orage de capacité cinquantennale a été réalisé dans ce lotissement pour tamponner les EP du lotissement lui-même ($C = 0.45$) et les eaux naturelles de ruissellement des 8.6 hectares de parcelles agricoles ($C = 0.20$).

Les caractéristiques de cet ouvrage hydraulique sont les suivantes :

- $V = 900 \text{ m}^3$
- $Q_{\text{fuite}} = 100 \text{ l/s}$
- Volume constant de décantation = 250 m^3

Les rubriques de la nomenclature concernées par le projet étaient alors les suivantes :

Rubrique	Désignation	Caractéristiques du projet	Régime
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux superficielles ; la superficie totale desservie étant supérieure à 1 hectare et inférieure 20 hectares	Superficie totale desservie : 11.6 ha	Déclaration
3.2.3.0	Plan d'eau permanent ou non : La superficie est supérieure à 0,1 ha mais inférieur à 3 ha	Surface du bassin d'orage : 1800 m²	Déclaration

A ce jour et comme prévu, seul le lotissement « Les Cormiers » de 3 hectares a été viabilisé et construit.

Le périmètre d'étude élargi de 6 hectares est « à cheval » sur la surface amont de 8.6 hectares drainée par le bassin d'orage du lotissement « Les Cormiers ».

Les premières phases du projet « Des Acacias » de 4.6 hectares sont quasiment totalement dans cette surface amont de 8.6 hectares.

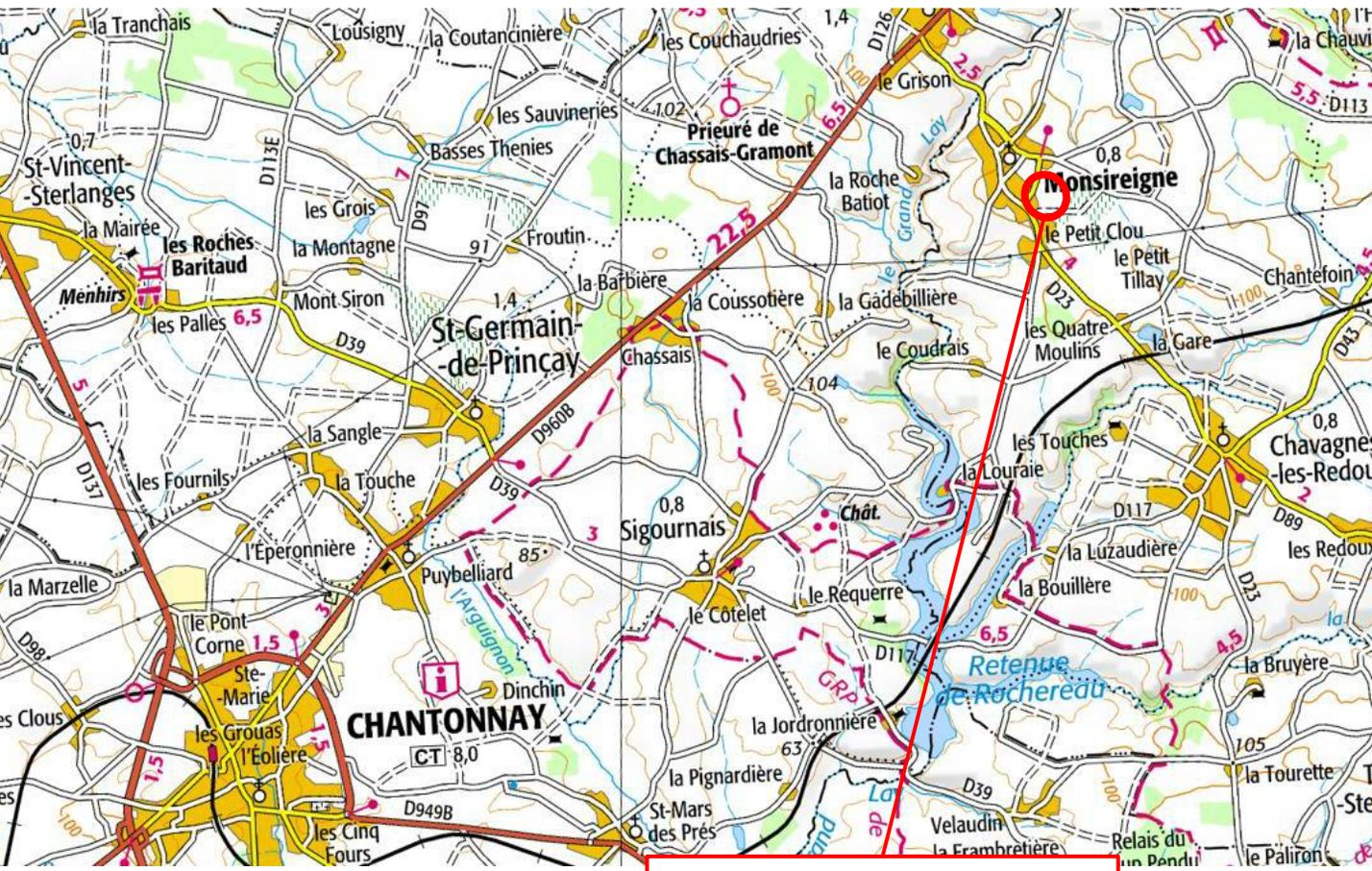
Seule la dernière phase de 1.4 hectares sera drainée vers le fossé de la rocade au nord du projet (exutoire indépendant des réseaux EP du lotissement « Les Cormiers »).

Cf. Planches photographiques suivantes

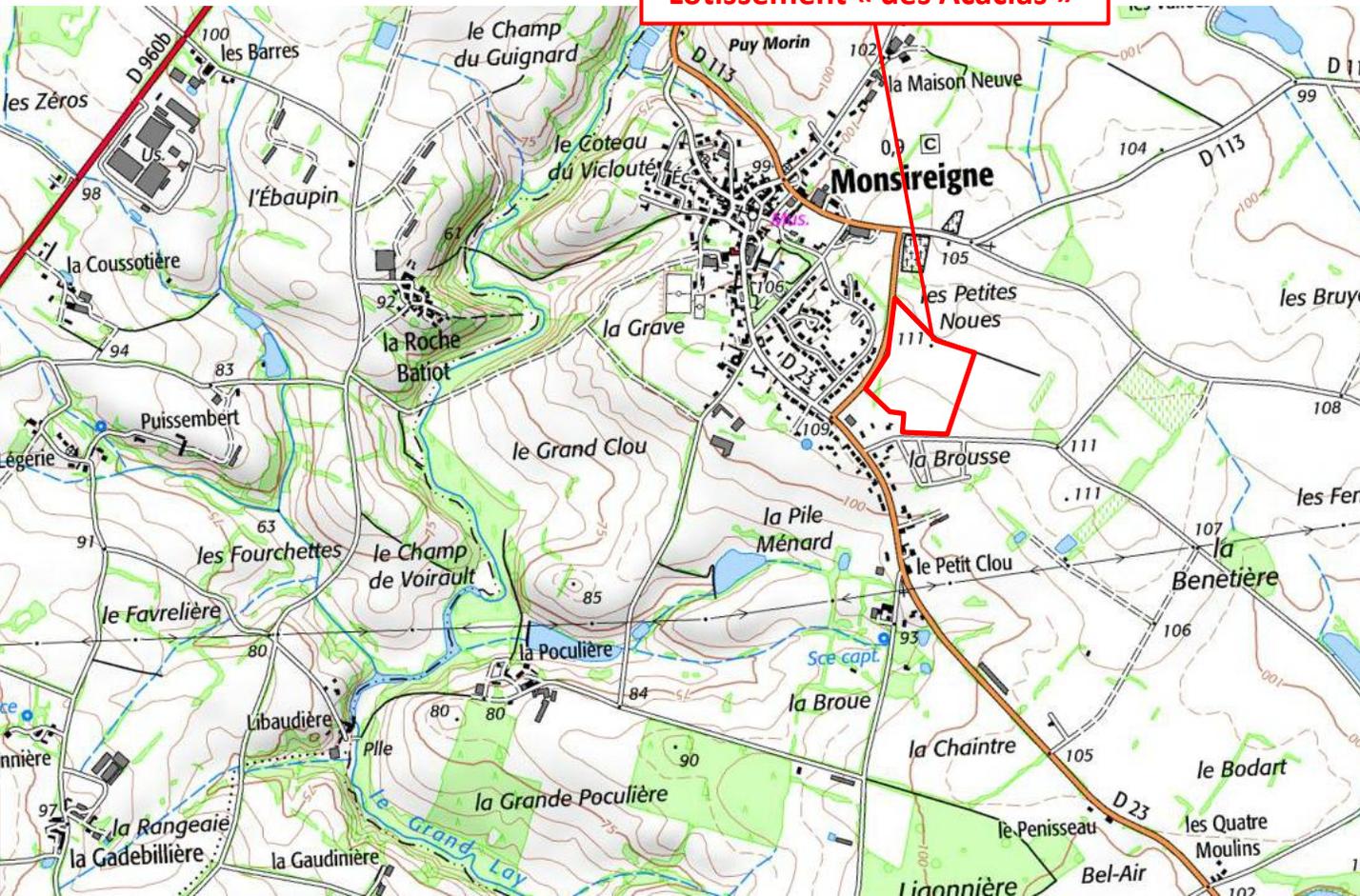
Cf. Figure suivante : Contexte hydraulique existant

Cf. Plan hors texte : Plan topographique

PLANS DE SITUATION



Lotissement « des Acacias »





PRISES DE VUE (Janvier 2014)



1 : Parcelle d'étude au nord de la rue de la Brousse

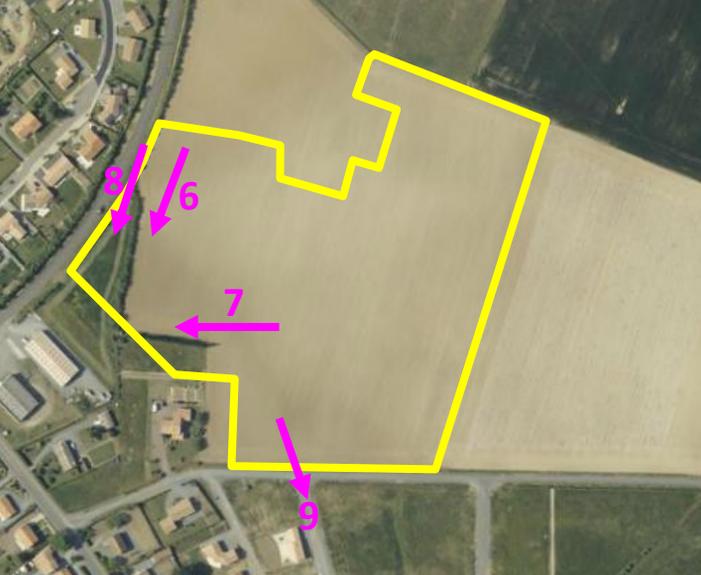


2 et 3 : Parcelle agricole constituant la zone d'étude



4 et 5 : Parcelle agricole constituant la zone d'étude





PRISES DE VUE (Janvier 2014)



6 : Parcelle agricole constituant la zone d'étude

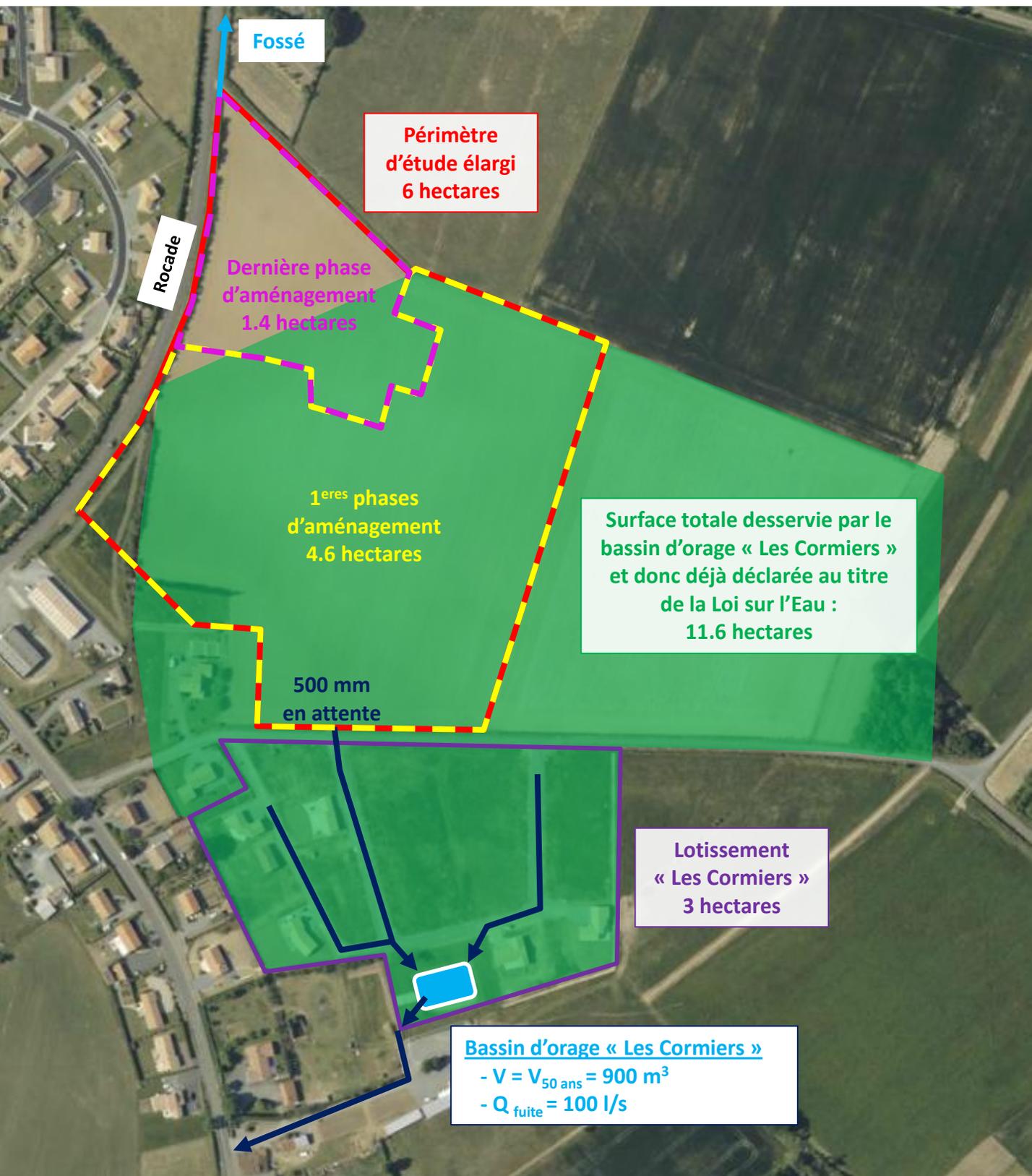


7 et 8 : Parcelles constituant la zone d'étude, aux environs des activités déjà en place



9 et 10 : Voirie et bassin de rétention existants dans le lotissement « Les Cormiers »

CONTEXTE HYDRAULIQUE EXISTANT



La commune de MONSIREIGNE souhaite aujourd'hui viabiliser de nouvelles parcelles d'habitations et également d'activités.

Ce présent porté à connaissance permet ainsi de porter à connaissance les deux points suivants :

- **La notion de surface totale desservie par les réseaux d'eaux pluviales :**
Le présent porté à connaissance permet de s'assurer que le projet incluant les 1^{ères} phases d'aménagement de 4.6 hectares, n'a aucune incidence notable sur les ouvrages hydrauliques prévus et déclarés en 2008 dans le document d'incidences initial.
- **la notion d'incidences du projet sur les zones humides :**
Le document d'incidences initial de 2008 n'évoquait pas précisément cette notion de zone humide dans le périmètre du lotissement « Les Cormiers » et encore moins sur l'ensemble de son bassin versant amont aujourd'hui à l'étude.

Ce porté à connaissance inclut donc uniquement les phases d'aménagements dont les EP seront collectées, régulées puis dirigées vers les réseaux EP du lotissement « Les Cormiers ».

La dernière phase d'aménagement de 1.4 hectares, dont la topographie ne permet pas ce même traitement des EP, devra faire l'objet d'un document d'incidences (Déclaration) au moins par rapport à la rubrique 2.1.5.0 : Rejet d'eaux pluviales dans les eaux superficielles ; la superficie totale desservie étant supérieure à 1 hectare et inférieure 20 hectares.

2. Projet de lotissement des Acacias

2.1. PRINCIPE D'ASSAINISSEMENT EP

Le volume de l'ouvrage de rétention du lotissement « Les Cormiers », calculé pour écrêter une pluie cinquantennale ($T = 50$ ans) sur l'ensemble du bassin versant concerné, a été défini à partir des méthodes des Pluies et des Volumes ($T = 10$ ans) associées aux éléments suivants :

- $Q_{\text{fuite}} = 100$ l/s
- $V_{50\text{ans}} = 1.5 V_{10\text{ans}}$
- Coefficient de ruissellement $C = 0.26$, basé sur la surface totale du bassin versant répartie de la façon suivante :
 - 3.0 ha pour le lotissement « Les Cormiers » associés à un coefficient de ruissellement $C = 0.45$,
 - 8.6 ha de surface principalement agricole en amont associés à un coefficient de ruissellement $C = 0.2$. Le dimensionnement des réseaux EP du lotissement « Les Cormiers » a pris en compte les débits générés par cette surface agricole sur la base d'un débit décennal de 450 l/s.

Soit 11.6 hectares associés à un coefficient d'imperméabilité $C = 0.26$

Ouvrage de rétention	Surface bassin versant drainé	Débit de fuite	Coefficient d'imperméabilité C	$V_{10 \text{ ans}}$	$V_{50 \text{ ans}}$
	11.6 ha	100 l/s	0.26	590 m³	900 m³

Afin qu'il n'y ait aucun impact sur cet ouvrage hydraulique existant, il suffit que le projet soit « équivalent » à la surface agricole actuelle concernée.

Il a donc été décidé de créer des ouvrages de régulation de dimensions cinquantennales à l'intérieur du présent projet, caractérisés par un débit de fuite global équivalent au débit naturel décennal de la parcelle concernée.

2.2. OUVRAGES DE RETENTION A CREER

2.2.1. Sous bassin versant collecté aux ouvrages de rétention

Les ouvrages de rétention collecteront les eaux pluviales de l'ensemble du projet réparti de la façon suivante :

- 4.2 hectares de lotissement d'habitation dont le coefficient de ruissellement est estimé 0.50,
- 4000 m² pour des activités dont le coefficient de ruissellement est estimé 0.80,

Soit 4.6 hectares associés à un coefficient de ruissellement estimé à 0.53.

2.2.2. Choix du débit de fuite

Le débit de fuite global avant rejet vers les réseaux existants du lotissement « Les Cormiers » sera équivalent aux débits décennaux générés par ce même bassin versant (4.6 hectares) à l'état actuel.

Le dimensionnement des réseaux EP du lotissement « Les Cormiers » a pris en compte un débit décennal naturel de 450 l/s pour les 8.6 hectares de surface agricole amont.

Sur cette base, un débit décennal naturel de 240 l/s est octroyé aux 4.6 hectares concernés.

Un débit de 200 l/s est choisi comme débit de fuite global de l'aménagement de 4.6 hectares. Ce débit sera obtenu pour la hauteur d'eau maximale dans les ouvrages.

2.2.3. Calcul du volume théorique des ouvrages de rétention

Le volume global des ouvrages à mettre en place, calculé pour écrêter une pluie cinquantennale (T = 50 ans) sur l'ensemble du bassin versant concerné, est défini à partir des méthodes des Pluies et des Volumes (T = 10 ans) associées au débit de fuite moyen précédemment choisi et au rapport $V_{50ans} = 1.5 V_{10ans}$.

Bassin versant drainé	Coefficient de ruissellement	Débit de fuite	V 10 ans	V 50 ans
46000 m ²	0.53	200 l/s	360 m ³	540 m ³

2.2.4. Présentation des ouvrages étudiés

Le volume théorique total de rétention est réparti en deux ouvrages de la façon suivante :

	Ouvrage NORD	Ouvrage SUD	TOTAL des ouvrages
Surface drainée	33850 m ²	12150 m ²	46000 m ²
Volume de stockage	425 m³	135 m³	560 m³
Période de retour de la pluie stockée			Légèrement supérieure à 50 ans
Débit de fuite	150 l/s	200 l/s (150 + 50)	
Milieu récepteur	Ouvrage SUD	Réseau EP du lotissement « Les Cormiers »	
Surface totale des plus hautes eaux	710 m ²	435 m ²	1145 m ²
Cote minimale des digues	109.75 m NGF	108.40 m NGF	
Hauteur maximale digue / TN	0.00 m	0.00 m	
Cote des plus hautes eaux (T = 50 ans)	109.25 m NGF	107.80 m NGF	
Cote radier ouvrage de fuite	108.00 m NGF	106.95 m NGF	
Cote de la surverse de digue centennale	109.55 m NGF	108.20 m NGF	
Largeur de la surverse de digue centennale	4.80 m	6.10 m	
Ouvrage siphoné	NON	NON	
Décantation	NON	NON	
Clapet à chainettes	NON	OUI	

Cf. Figure suivante : Evolution des surfaces desservies et principe d'assainissement EP du lotissement « Des Acacias »

Cf. Plan hors texte : Plan assainissement EU/EP

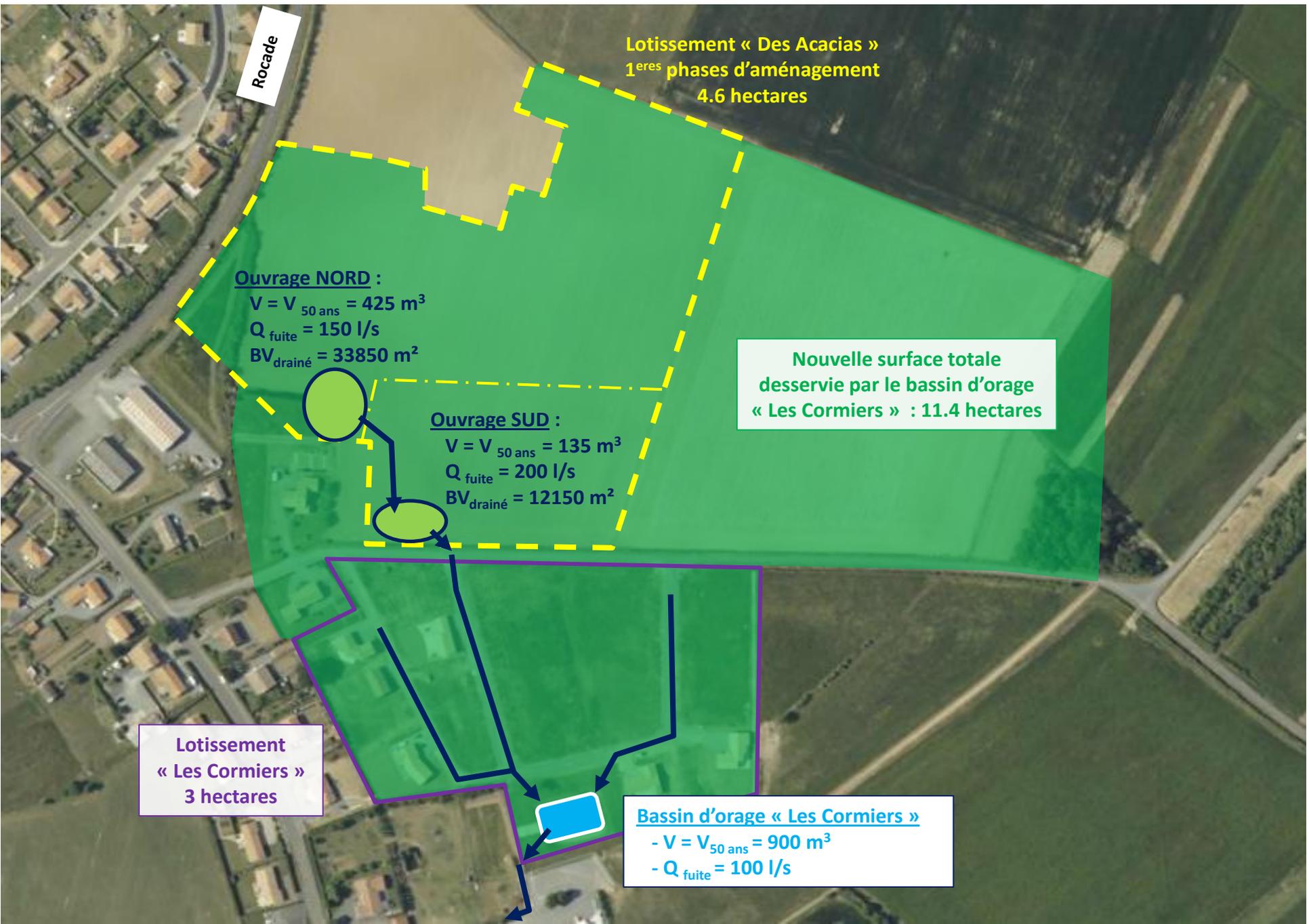
2.3. INCIDENCES GENERALES

La surface totale desservie de 11.6 hectares déclarée pour le lotissement « Les Cormiers » diminue légèrement pour deux raisons :

- le découpage du bassin versant lié au projet de lotissement « Des Acacias » n'est pas complètement « caler » à la topographie naturelle ; ainsi 4000 m² des 11.6 hectares initiaux « basculeront » vers l'exutoire au nord.
- 2000 m² sont « rattachés » aux 11.6 hectares initiaux afin de développer les activités économiques.

Ainsi, la surface totale desservie de 11.6 hectares déclarée pour le lotissement « Les Cormiers » est précisée et diminuée à 11.4 hectares.

Evolution des surfaces desservies et principe d'assainissement EP du lotissement « Des Acacias »



2.4. INCIDENCES HYDRAULIQUES

Le principe d'assainissement EP du lotissement « des Acacias » et notamment le dimensionnement et le débit de fuite des ouvrages de rétention, n'ont aucune incidence sur l'ouvrage de rétention du lotissement « Les Cormiers » dimensionné à cet effet.

Au niveau de la capacité cinquantennale des ouvrages de rétention, une première surverse permettra un écoulement vers la canalisation 500 mm posée en attente dans le lotissement « Les Cormiers ».

En cas de mise en charge totale des ouvrages de régulation, une surverse de digue permettra d'évacuer des débits centennaux vers la rue de la Brousse puis sur la voirie du lotissement « Les Cormiers » dont les bordures canaliseront les ruissellements jusqu'au bassin d'orage existant, sans incidence « à risque » particulière.

2.5. INCIDENCES DU PROJET SUR LES ZONES HUMIDES

La parcelle d'étude du lotissement « Des Acacias » est une parcelle agricole (blé au printemps 2014) ne présentant donc aucune flore autre que celle cultivée.

A l'ouest de la parcelle d'étude, un point bas a été créé (au niveau du sondage pédologique S9 présenté ci-après) vraisemblablement par l'aménagement de plusieurs parcelles construites. Ce point bas présente aujourd'hui quelques peupliers et quelques joncs épars en limite de parcelle, témoins de la présence d'eau.

Aucune autre caractéristique floristique ou faunistique liée aux milieux aquatiques n'a été observée.

Afin de compléter cette approche environnementale, neuf sondages à la tarière à main ont été effectués sur la parcelle d'étude en janvier et mai 2014.

Les caractéristiques de ces sondages pédologiques peuvent être comparées aux critères généraux des sols de zones humides illustrées en **annexe** (ce schéma illustre l'annexe 1 de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 qui modifie l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides) :

Sondages	Profondeur	Observations		Classement	Sol de zone humide
S1	0 – 30 cm	Laboure/Terre végétale	Aucun trait rédoxique	NC	non
	30 - 55 cm	Limons argileux à cailloutis / Refus à 55 cm			
S2	0 – 35 cm	Terre végétale	Aucun trait rédoxique	NC	non
	35 - 50 cm	Limons argileux			
	50 – 70 cm	Altérations argileuse du socle			
S3	0 – 30 cm	Laboure/Terre végétale	Aucun trait rédoxique	NC	non
	30 - 45 cm	Limons argileux			
	45 – 65 cm	Altérations argileuse du socle			
S4	0 – 30 cm	Laboure/Terre végétale	Aucun trait rédoxique	NC	non
	30- 40 cm	Limons argileux			
	40 – 45 cm	Altérations argileuse du socle / Refus à 45 cm			
S5	0 – 35 cm	Laboure/Terre végétale	Aucun trait rédoxique	NC	non
	35- 40 cm	Limons argileux			
	40 – 45 cm	Altérations argileuse du socle / Refus à 45 cm			
S6	0 – 30 cm	Terre végétale / Remblais	Aucun trait rédoxique	NC	non
	30- 60 cm	Limons argileux / refus à 60 cm			
S7	0 – 30 cm	Laboure/Terre végétale	Aucun trait rédoxique	IV b	non
	30- 40 cm	Limons argileux			
	40 – 60 cm	Argile marron et grise	Traces rédoxiques		

S8	0 – 20 cm	Terre végétale	Aucun trait rédoxique	IV a	non
	20- 55 cm	Limons argileux / refus à 55 cm	Fines traces rédoxiques		
S9	0 – 20 cm	Terre végétale	Traces rédoxiques	Va ou Vb	oui
	20- 40 cm	Limons argileux			
	40 – 60 cm	Argile marron et grise			

Quelques sondages (S7, S8 et S9) au niveau du point bas à l'ouest de la parcelle présentent des signes de sols hydromorphes. La délimitation de cette zone humide est la suivante :

Implantation des sondages pédologiques et délimitation de zone humide



Cette zone humide représente une surface d'environ 200 m².

Ce point bas draine une partie de la parcelle agricole. Il peut donc se mettre en charge lors d'événements pluvieux importants ou réguliers, puis déborde vers les fossés de drainage entourant la parcelle agricole.

Ce fonctionnement hydraulique et ce point bas semblent avoir une origine anthropique, liée notamment aux aménagements en remblais des parcelles environnantes.

Au vu des différentes observations, cette zone humide ne présente aujourd'hui aucun intérêt écologique et hydraulique particulier, ni d'un potentiel d'accueil d'une faune d'intérêt.

Etant donné le peu d'intérêt écologique et hydraulique de cette entité, les incidences de sa destruction seront négligeables et correctement compensées par la création de 1700 m² d'ouvrages de rétention paysagers dans lesquels les espèces hygrophiles s'y développeront naturellement.

2.6. INCIDENCES DES EAUX USEES DU PROJET

Le projet sera raccordé au réseau de collecte des eaux usées de la commune et de son lagunage naturel de 350 EH.

Selon le dernier bilan de 2013, le système épuratoire est surchargé (capacités hydraulique et organique dépassées) avec des performances épuratoires et une qualité du rejet médiocres.

Afin de diminuer les eaux parasites dans les réseaux existants de la commune, plusieurs tranches de travaux ont été programmées et certaines réalisées.

Une extension du système épuratoire avec filtre à roseaux a été étudié afin d'augmenter la capacité du lagunage à 850 EH et améliorer la qualité globale des rejets.

Il a été dimensionné pour améliorer le rejet des eaux usées actuelles de la commune et des futurs d'aménagements dont le présent projet. Ces travaux sont prévus pour le 2nd semestre 2014.

Par son nombre de lots et sa superficie, les 4.6 hectares d'aménagement peuvent représenter 125 EH.

Etant donné le planning du présent projet, l'extension du lagunage sera réalisé avant les travaux de viabilisation du lotissement. Le futur lagunage sera donc apte à recevoir les charges organiques supplémentaires liés au projet d'aménagement sans incidence sur le milieu récepteur.

3. Récapitulatif des rubriques de la nomenclature concernées par l'aménagement et Incidences de l'évolution de l'aménagement

Les rubriques de la nomenclature concernées par l'évolution du projet sont les suivantes :

Rubrique	Désignation	Caractéristiques du projet	Régime
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux superficielles ; la superficie totale desservie étant supérieure à 1 hectare et inférieure 20 hectares	Superficie totale desservie : 11.4 ha	Déclaration
3.2.3.0	Plan d'eau permanent ou non : La superficie est supérieure à 0,1 ha mais inférieur à 3 ha	Surface totale des ouvrages de régulation : 2945 m² (*)	Déclaration
3.2.4.0 - 2	Vidange de plan d'eau dont la superficie est supérieure à 0.1 ha	Surface totale des ouvrages de régulation : 2945 m² (*)	Déclaration
3.3.1.0.	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la surface concernée étant supérieure à 1000 m ² et inférieure à 1 ha	Destruction de 200 m² de zone humide	Non soumis

(*) Cette surface totale prend en compte la somme des surfaces maximales en eau des trois ouvrages de régulation, à savoir :

- 1800 m² en eau de l'ouvrage du lotissement « Les Cormiers »,
- 710 m² en eau de l'ouvrage NORD du lotissement « Des Acacias »,
- 435 m² en eau de l'ouvrage SUD du lotissement « Des Acacias ».

4. Annexes et les éléments graphiques et cartographiques

ANNEXE

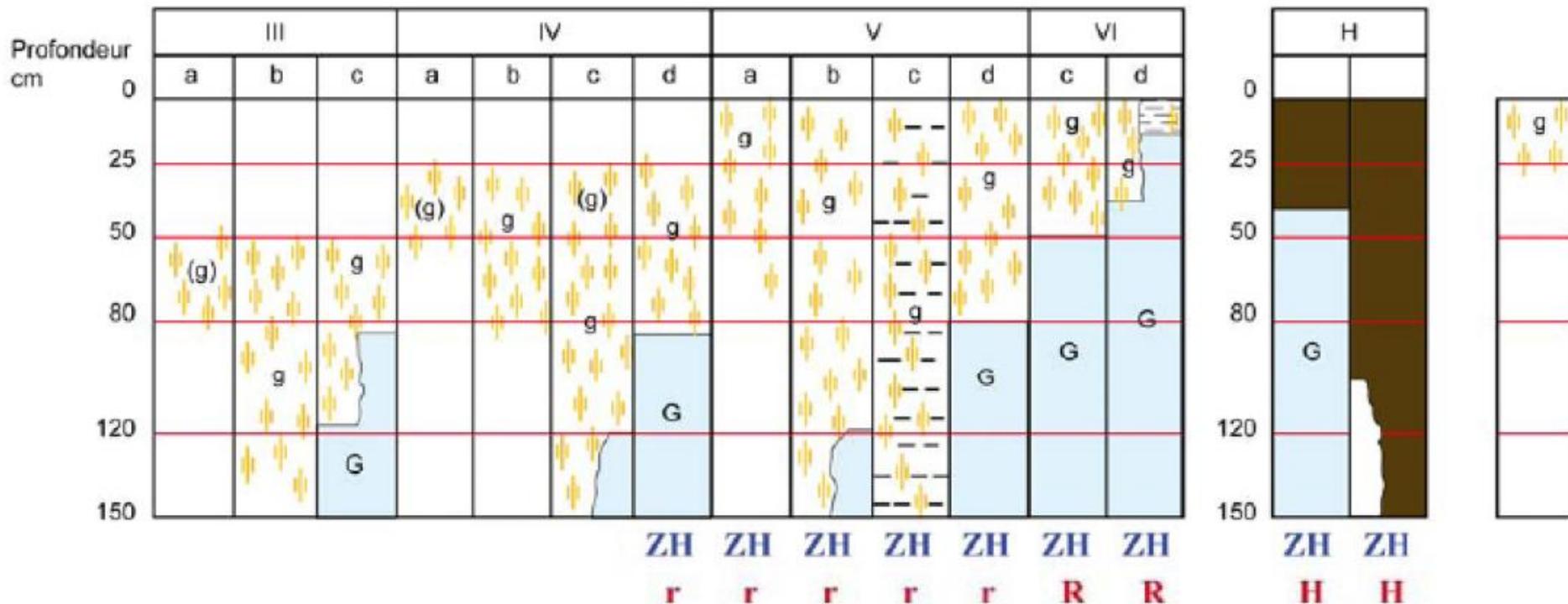
Caractéristiques des sols humides

PLANS HORS TEXTE

Plan topographique

Plan assainissement EU/EP

Caractéristiques des sols humides



Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (ZH)

- (g) caractère rédoxique peu marqué (pseudogley peu marqué)
- g caractère rédoxique marqué (pseudogley marqué)
- G horizon réductique (gley)
- H Histosols R Réductisols**
- r Rédoxisols (rattachements simples et rattachements doubles)**

d'après Classes d'hydromorphie du Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
Commune de MONSIREIGNE

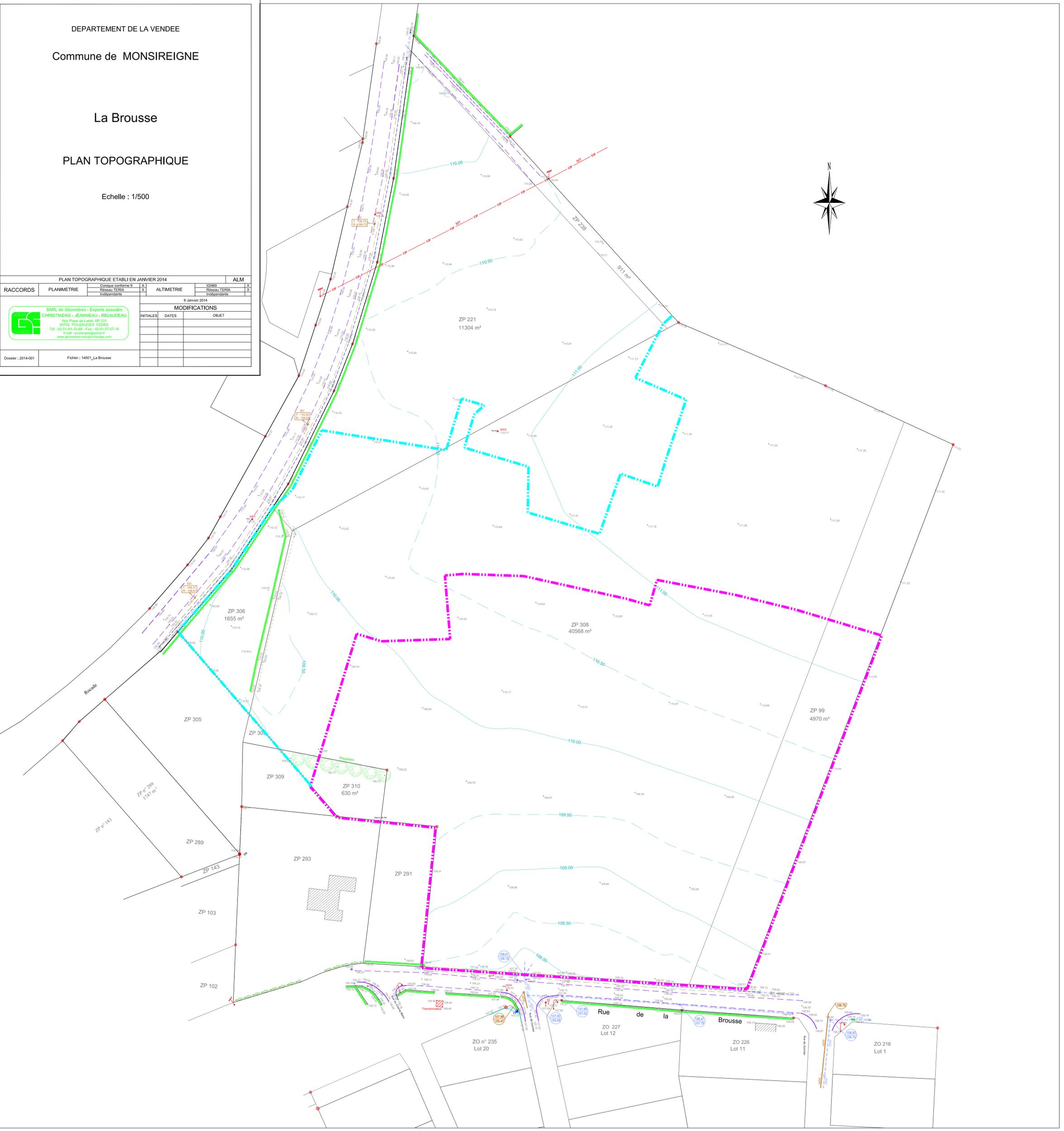
La Brousse

PLAN TOPOGRAPHIQUE

Echelle : 1/500



PLAN TOPOGRAPHIQUE ETABLI EN JANVIER 2014				ALM	
RACCORDS	PLANIMETRIE	Consigne conforme à Réseau TERIA	X	IGN89 Réseau TERIA Indépendante	X
8 Janvier 2014					
MODIFICATIONS					
INITIALES	DATES	OBJET			
Dossier : 2014-001		Fichier : 14001_La Brousse			



Lotissement d'habitations " LES ACACIAS "

Commune de Monstreigne

Permis d'Aménager

PA 8c - PLAN D'ASSAINISSEMENT EU-EP

Echelle : 1/1500

Maire et Coordonné :
Commune de Monstreigne
14, rue de la République
02130 LA ROCHE SAINTE
03 20 46 49 43
www.monstreigne.fr

Architecte - Urbaniste :
B.E. PERRET SAUL
11, rue de la République
02130 LA ROCHE SAINTE
03 20 46 49 43
www.monstreigne.fr

Maitre d'ouvrage :
S.A.E.T.
35, rue de la République
02130 LA ROCHE SAINTE
03 20 46 49 43
www.monstreigne.fr

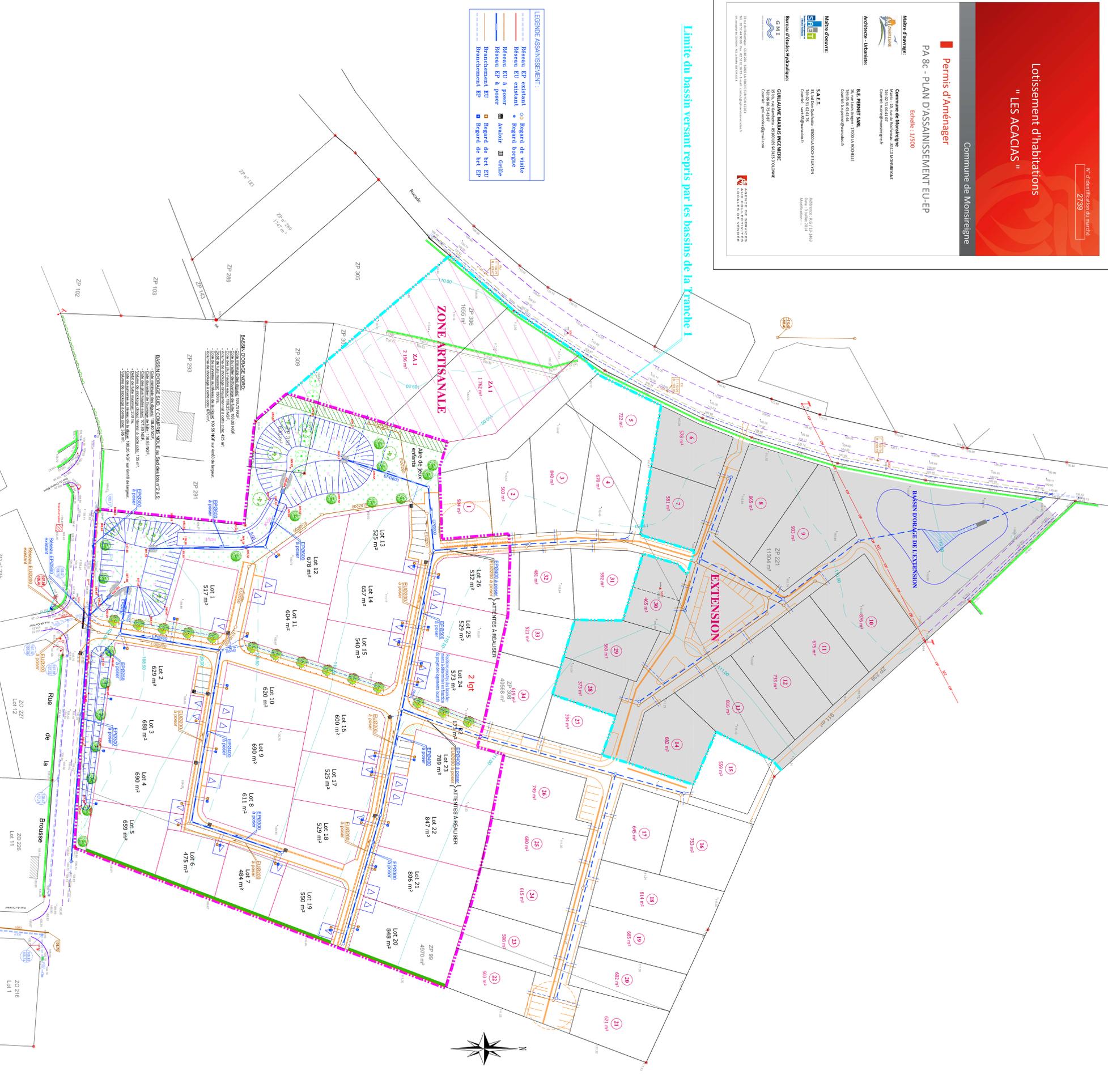
Bureau d'études hydraulique :
GUILAUME MARAIS INGENIERE
16, rue de la République
02130 LA ROCHE SAINTE
03 20 46 49 43
www.monstreigne.fr

ASSEMBLEE DES SERVICES
14, rue de la République
02130 LA ROCHE SAINTE
03 20 46 49 43
www.monstreigne.fr

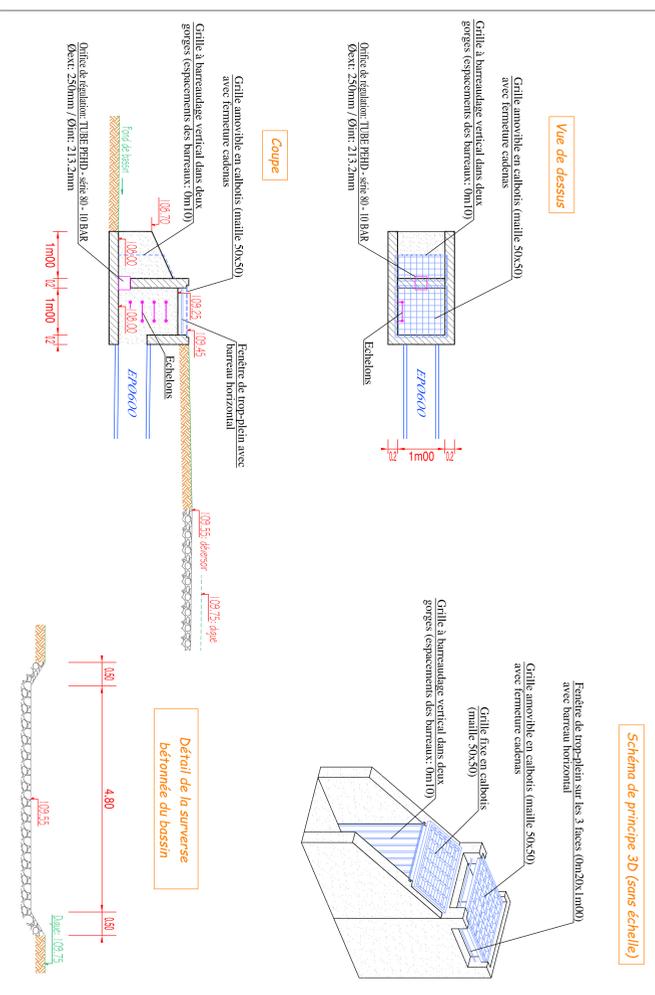
Limite du bassin versant repris par les bassins de la Franche I

LEGBRE ASSAINISSEMENT :

- Reseau EP existant
- Reseau EU existant
- Reseau EU à poser
- Branchement EU
- Branchement EP
- Regard de visite
- Regard de brique
- Avaloir
- Grille
- Regard de brique EP
- Regard de brique EU



Détails de l'ouvrage de régulation - BASSIN NORD - échelle: 1/50



Détails de l'ouvrage de régulation - BASSIN SUD - échelle: 1/50

